IMT Nuremberg Archives

H – 584

International Court of Justice

2438
7
T

H0584 - 0002

TRIBUNAL MILITAIRE INTERNATIONAL

---

Audience du mercredi 5 juin 1946, ouverte à 10 heure sous la présidence de Lord Justice LAWRENCE

THE MARSHAL OF THE COURT. - L'accusé Seyss-Inquart sera absent.

DR KRAUS. - ( Avocat de l'accusé Schacht )

Monsieur le Président, avant l'interrogatoire par le Ministère Public, je demande qu'on veuille bien me permettre de produire une lettre d'Hitler au sujet du Plan de Quatre Ans, de 1938. J'ai là une copie qui est certifiée conforme par un officier britannique.

Cela constitue le document Schacht-48.

Au cours de la séance du 1er mai, mon ami, le docteur Dix, s'est référé à ce document qui ne figure pas encore dans notre livre de documents. Le Docteur Schacht a cité quelques passages de ce mémoire. Le Tribunal a déclaré que nous pourrions produire par la suite ce document, naturellement, avec l'accord du Ministère Public. Or, le Ministère Public est parfaitement d'accord et je pense que vous me permettrez maintenant de produire ce document.

Je produis en outre une série de traductions anglaise Jusqu'à présent, malheureusement, il ne m'a pas été possible d'obtenir des traductions dans d'autres langues, et par la présente, je demande l'autorisation de pouvoir produire par la

H0584 – 0003

suite ces traductions.

LE PRESIDENT. - Bien, Docteur Kraus, jusqu'à ce que les autres traductions soient présentées, le document ne pourra être déposé.

DR. KRAUS. - Nous avons déjà les traductions anglaises mais les autres ne sont pas terminées. Comment dois-je faire?

LE PRESIDENT. - A ce moment-là, ce sera versé au procès-verbal, comme supplément de protocole.

Oui, Docteur Exner.

DR EXNER. -

Q. - vous nous avez dit hier qu'en votre qualité de chef d'état-major de la Wehrmacht pendant la guerre, on vous avait soumis des plans prévus pour certaines opérations et que l'on devait étudier et rédiger ces plans. C'est exact, n'est-ce pas ?

R. - Oui, c'est bien exact.

Q. - Maintenant ; qui vous donnait ces plans ? Qui était chargé de les faire ?

R. - C'était - comme dans tous les état-majors militaires, le Commandant en Chef. Le Fuehrer demandait les documents pour qu'une décision soit prise, il demandait des indications précises sur l'adversaire, ensuite, il prenait ses décisions. Puis, venait le travail de mon état-major, c'est à dire la décision à prendre dans la forme militaire nécessaire avec tous les organismes de la Wehrmacht.

Q. - Dans ce genre d'activité, avez-vous à étudier des opérations éventuelles dont les plans n'ont jamais été mis à exécution ?

H0584 - 0004

R. - J'ai fait une quantité de tels plans. Sur ordre je devais faire une grande quantité de préparations, je ne savais jamais si parmi tous celles-ci, l'une ou l'autre serait quelquefois mis à exécution. Par exemple, pour la Yougoslavie, tout le plan d'opérations était dépendant de la décision qui serait prise et on ne savait pas s'il serait ou non exécuté.

Pour vous donner un exemple sur les plans d'opérations qui devaient être étudiés dans tous les détails mais qui n'ont jamais été exécutés, je vous indiquerai l'invasion de l'Angleterre, l'entrée en Espagne, la prise de Gibraltar, la prise de Malte, conquête de certaines villes près de Petsamo, Mourmansk

Q. - En somme votre travail touchait toutes les opérations de guerre et toutes les zones de combat ?

R. - Au début de la guerre, mon état-major ne s'occupait pas des questions de zones d'opérations. Les ordres du Fuehrer étaient transmis aux formations de la Wehrmacht, à la Marine, à l'Aviation. Ce n'est que pendant la campagne de Norvège que pour la première fois se développa la responsabilité des états-majors de la Wehrmacht responsables d'une zone de combat.

Cette situation se modifia complètement lorsqu'au début de l'année 1942, le Fuehrer prit lui-même le commandement suprême de l'armée, en mars.

On a déjà interrogé Kesselring mais il n'a pas répondu. Cependant, il est bien logique que le Fuehrer en sa qualité de Chef surpême de l'armée, avec l'aide de Jodl, ne pouvait pas se donner des ordres à lui-même parce qu'il était chef du Commandement Surprême de l'Armée. Il exécutait cela avec l'aide du Général Keitel.

En conséquence, à partir de ce moment là surgit une séparation dans la direction. Lui-même s'occupait de la direction de tout le front de l'Est avec l'Etat-Major et l'état-major de

H0584 - 0005

la Wehrmacht était responsable de tout le reste du travail dans la zone d'opérations.

Q. - Mais le témoin Maréchal Paulus a prétendu ici que l'OKW était responsable de tous les ordres, par exemple de celui de tenir Stalingrad, et qu'à plusieurs reprises la presse avait accusé Keitel et Jodl de cet ordre malheureux . Est-ce exact ?

R. - Non, ce n'est pas exact. Le témoin - qui d'ailleurs me fait grande pitié et avec lequel j'ai travaillé amicalement - ne peut pas savoir cela. Voici ce qu'il en est réellement : la première décision de tenir Stalingrad fut prise par le Fuehrer au cours d'une conversation en tête à tête avec le Colonel-Général Zeitzler,

Contrairement aux propositions de celui-ci - c'est Zeitzler lui-même qui me l'a raconté en me rapportant cet entretien - lorsque les tempêtes de neige régnaient déjà dans la région du Don, on envisagea une fois de plus la possibilité de la défaite de la garnison de Stalingrad. Le Feld-Maréchal Keitel le Général Oberkreisler et moi étions présents.

LE PRESIDENT. - Docteur Exner, je ne vois pas la pertinence de cette question.Bien que le Maréchal Paulus ait pu en parler, je ne vois pas ce que ceci a affaire avec l'accusé Jodl.

DR EXNER. - Monsieur le Président, la question est maintenant vidée. Je voulais simplement relever cette erreur du témoin Paulus, mais l'affaire est réglée maintenant.

Q. - Nous enrrevenons maintenant au moment où en 1939 vous avez été appelé de Vienne à Berlin. Quelle situation avez-vous trouvé alors à Berlin ?

R. - Je trouvais à Berlin des conditions extrêmement pénibles, du moins pour moi. Personne ne savait si c'était sé-

H0584 – 0006

rieux ou si c'était du bluff. La possibilité de traiter avec la Russie fournissait toutes nos espérances de maintien de la paix. Cette espérance d'ailleurs ne faisait qu'augmenter et se fortifier, au moment où l'agression prévue pour le 26 août fut décommandée à notre grande surprise. Personne parmi les militaires auxquels j'ai pu parler ne pensait qu'il pourrait se produire une guerre contre les puissances de l'ouest. Rien n'était prêt en dehors de l'opération d'agression organisée contre la Pologne. Nous avions envisagé qu'une opération défensive du côté ouest Les forces militaires destinées à cela étaient si peu importantes que nous n'aurions même pas pu occuper tous les points importants

De tous les efforts tentés pour maintenir la paix comme l'a dit ici le Maréchal du Reich, de Dalhérus et de ses négociations, je n'en jamais rien su. On n'en parlait pas dans la presse. Et je tiens à déclarer pour conclure que lorsque la déclaration de guerre de l'Angleterre et de la France nous parvint cela fit sur nous, soldats qui avions fait la dernière guerre mondiale, une impression terrible, comme un coup de massue.

J'ai à ce moment là appris confidentiellement - aujourd'hui la chose n'est plus confidentielle - que le Maréchal du Reich avait été aussi surpris que nous.

Q. - Savez-vous à quelle date la Pologne a mobilisé ?

R. - Je ne puis vous le dire. Je sais seulement qu'au moment où je suis arrivé à Berlin et où j'ai eu communication des premières informations sur la situation générale par le Général Von Stuelpnagel, la marche vers la Pologne était déjà entreprise à nos frontières.

Q. - En somme vous répondez au reproche qu'on vous fait d'avoir rédigé un plan contre la Pologne.

R. - Je ne me suis jamais mêlé en quoi que ce soit

H0584-0007

aux préparatifs de guerre contre la Pologne.

Q. - CE que je résume ainsi est-il exact : lorsque vous avez quitté Berlin, il n'y avait encore aucun plan d'opérations contre la Pologne et lorsque vous êtes revenu, le plan était terminé ?

R. - Le plan d'agression était alors complétement terminé.

Q. - Avez-vous entendu parler du traité du 22 août 1939 ?

R. - Non, je n'en ai pas entendu parler, seulement ici, à Nuremberg.

Q. - Vous rappelez-vous la rencontre dans le train du Fuehrer, le 9 septembre 1939, dont a parlé ici le Général Lahousen ? Vous en souvenez-vous ?

R. - Oui, je me souviens parfaitement de cette conversation.

Q. - Dites-moi : de quoi a-t-on parlé au moment où vous étiez présent dans ce train du Fuehrer ?

R. - Je rencontrai le Fuehrer dans la voiture du train où se trouvaient le Feld Maréchal Keitel, Canaris et Lahousen. Canaris fit un bref exposé des nouvelles qu'il avait reçues de l'ouest. Il envisagea la possibilité que la France avait l'intention d'attaquer prochainement dans la région de Sarrebruck . Le Fuehrer le contredisait et moi également.

Q. - En somme la déclaration de Lahousen sur ce point est exact, quand il dit que vous aviez pris part à ces conversations ?

R. - Je n'ai absolumenet rien à objecter aux déclarations qu'à faites Lahousen sur ce point.

Q

H0584 - 0008

Q. - On a beaucoup parlé au cours des débats des bombardements aériens et des tirs d'artillerie sur Varsovie. Avez-vous pris part aux ordres qui ont été donnés à ce sujet ?

R. - Oui, j'y ai pris part de la façon suivante : lorsque le Commandant en chef de l'armée demanda au Fuehrer de permettre de faire des tirs d'artillerie après la fin de la marche en avant, celui-ci refusa. Il dit que c'était une folie d'envisager ce qui se passerait alors.

Il me donna l'ordre de répandre des prospectus, ce que je fis immédiatement. Je fis jeter des tracts sur la ville de Varsovie. Lorsque cet effort s'avéra inutile pour maitriser la résistance, il permit le tir d'artillerie et les bombardements aériens sur les forteresses de Varsovie - et je spécifie le mot " forteresses ", fortifications -

Q. - Au moment où l'on a donné ces ordres, aviez-vous quelque chose à dire au sujet des opérations vis à vis de la Russie ?

R. - Trois jours plus tard, je fus informé, à ma plus grande surprise - je crois que ce fut par le Représentant du Ministère des Affaires Etrangères - que la Russie soviétique... conformément aux accords de ligne de démarcation, occuperait les territoires polonais qui se trouvaient à l'est de cette ligne de démarcation. Lorsque je vis cette ligne de démarcation qui longeait la Prusse Orientale, la Lithuanie, la Saxe, je téléphonai aussitôt à Moscou, à notre attaché militaire. Je le mis au courant du fait que vraisemblablement le lendemain, nous pourrions atteindre cette ligne de démarcation sur cetains points. Assez rapidement, je reçus par téléphone la communication que les divisions russes n'étaient pas encore prêtes, mais lorsque le lendemain nous atteignions la ligne de démarcation, je recevais encore une fois - la nuit à 2 heures - la communication qu'à 4 heures du matin, les divisions soviétiques occuperaient l'ensemble du front.

H0584 – 0009

C'est ce qui produisit très exactement, dur reste. Je donnai un ordre pour que nos troupes allemandes, partout où elles se trouvaient en contact avec les divisions russes, après accord avec celles-ci, se retirent derrière la ligne de démarcation.

Q. - Quel jour cela s'est-il passé ? Le savez-vous ?

R. - Je ne puis pas vous le dire très exactement, ça doit être environ, le 14 septembre, le 14 ou le 15 septembre.

Q. - Voulez-vous maintenant nous parler de la guerre d'agression contre les pays neutres.

LE PRESIDENT. - Docteur Exner, tout ce que l'accusé vient de nous dire me semble être une perte de temps. Ce n'est d'aucune utilité. Je ne comprends pas pouquoi vous le laissez procéder de la sorte.

DR EXNER. -

Q. - On vous reproche d'avoir exercé une influence personnelle et d'avoir eu des relations étroites avec le Fuehrer dont vous vous seriez servi pour obtenir que soient attaqués une série d'états neutres. Dites-nous si c'est exact ?

R. - Non, c'est inexact. Je me souviens en effet qu'un témoin a parlé ici de mon influece défavorable ou de ma position défavorable - en tout cas il parlait de quelque chose de défavorable - mais mon influence sur le Fuehrer n'était malheureusement pas réelle, ou si peu importante !, beaucoup moins qu'elle aurait pu l'être étant donné la position que j'occupais. La raison en est qu'il était très difficile d'avoir une influence sur cette personnalité dynamique, sur cet être extrêmement capable et n'admettant pas d'influence d'un tiers.

Q. - A quel moment avez-vous entendu parler pour la première fois d'un plan d'occupation de la Norvège ?

H0584 – 0010



R. - Je pense que c'est vers la mi-novembre 1939 que le Fuehrer me parla de la question pour la première fois, en tout cas, bien longtemps avant que le Grand Amiral Raeder ne lui en ait parlé. Une première conférence avait eu lieu, je crois, le 10 octobre, mais je n'en avais rien su, le Fuehrer ne m'en avait rien dit mais au mois de novembre il m'en parla.

J'ai été informé des faits par un exposé du chef de la Kriegsmarine du 12 décembre 1939 au cours d'une conférence à laquelle j'étais présent.

Q. - Je vous prie de bien vouloir vous référer au document C-64, GB-86, à la page 46 du livre de documents.n° I. Je n'ai pas l'intention de le lire. Quel était le point de vue du Fuehrer à ce sujet ?

R.- Le point de vue général du Fuehrer était alors - et on peut le constater dans les écrits - : je n'ai aucun intérêt à étendre le terrain d'opérations de guerre, mais s'il existe réellement un danger d'occupation de la Norvège par l'Angleterre, la situation est différente.

Q. - A-t-on donné un ordre quelconque à cette époque?

R. - A l'époque, il ne donna aucun ordre mais il me fit remarquer qu'il y avait lieu de réfléchir à la question. Les préparatifs ont été entrepris le 7 janvier 1940, comme il est facile de le prouver.

Q. - ( C'est le document C-63, USA-83 qui prouve ces faits )

Etiez-vous alors d'avis que l'assurance d'Hitler de septembre et d'octobre 1939 de respecter la neutralité de la Norvège avait été faite avec l'intention de tromper la Norvège, comme le prétend le Ministère Public ?

R. - Cette idée est absolument fausse. Ces assurances

H0584 - 0011

politiques ont été données par le Fuehrer ou par le gouvernement du Reich, je n'en sais rien, le 2 septembre at le 6 octobre. Le 9 octobre, le Fuehrer a écrit ce mémoire bien connu et l'a signé. Ce mémoire est connu sous le n° L-52. Je ne sais pas si le Tribunal a suffisament d'éclsircissements sur ce document, c'est un mémoire personnel du Fuehrer.

DR EYNER. - L-52, USA-540, à la page 48 de mon livre de documents

LE TEMOIN. - Je crois qu'il ressort du document qu'il est adressé aux commandants en chef et aux chefs de l'OKW. Cela a été dicté par le Fuehrer lui-même et rédigé en deux nuits.

Q. - Je lis le deuxième paragraphe qui se trouve à la page 48 :

" Les Etats Nordiques à moins que des facteurs tout à fait imprévus n'interviennent, leur neutralité fu-
" ture peut être également présumée. La continuation du commerce
" allemand avec ces pays semble être possible pour une guerre de
" longue durée. "

R. - Il est absolument exclu que le Fuehrer ai pu mettre dans ce memorandum autre chose que ses véritables intentions. C'est d'autant plus compréhensible que quelques jours plus tard, c'est à dire le 10 octobre, pour la première fois le Grand Amiral Raeder a fait valoir les craintes qu'il avait auprès du Fuehrer il lui a exposé ses craintes.

Q. - Est-ce qu'il s'agissait dans cette occupation de la Norvège d'une décision de grande importance ?

R. - C'était une décision considérable. Toute la flotte allemande était mise en jeu. Cela avait pour conséquence que nous avions une côte de plus de 3.000 kilomètres de longueur à défendre. Cela nous prenait à peu près 300.000 hommes qui devaient se trouver là-bas. Pour toutes ces raisons, il était bien

H0584 - 0012

vrai que la décision ne pouvait être prise qu'à la suite d'informations graves. Il y avait certainement un danger qui menaçait la Norvège. On n'a fixé aucune date précise pour la mise à exécution de ce plan d'opérations. Et c'est la raison pour laquelle j'ai fait plus tard la proposition suivante : au cas où les forces destinées aux opérations de Norvège seraient nécessaires pour une attaque à l'ouest, où devait séparer nettement les deux domaines.

Q. - Quels furent les motifs qui ont entrainé l'occupation dans tous ses détails ?

R. - Ils sont faciles à comprendre. D'après la directive du 1er mars 1940... c'est le document C-174.

Q. - GB-89.

R. - Dans tous les cas, nous devions être prêts...

LE PRESIDENT. - 174. Que veut dire ce 174 ?

DR EXNER. - Ce n'est pas imprimé dans mon livre. Il se réfère à une pièce qui a été présentée par le Ministère Public sous le n° GB-89.

LE PRESIDENT. - Mais 174 doit vouloir dire quelque chose ? L'accusé a parlé du document 174 ; je voudrais qu'on éclaircisse cela.

M. ROBERTS. - C'est le C-174. Il a été déposé par M. Elwyn Jones.

DR EXNER. - Q. - Dans votre journal vous dites : " Le Fuehrer cherche une raison" Vous nous avez déjà dit ce que cela voulait dire, mais vous l'avez vous même écrit, je voudrais savoir ce que vous en pensez. Que vouliez-vous dire ?

R. - Le Fuehrer disait dans ces jours là - mais je ne l'ai pas écrit dans mon journal, seulement dans des notes -

H0584 - 0013

" pour pouvoir exécuter une pareille décision, j'ai besoin d'in-
" formations absolument sures afin de pouvoir me justifier de-
" vant le monde, et prouver que ces mesures étaient nécessaires"

Je l'ai entendu dire par Quisling. C'est pour cela qu'il prescrivit des mesures toutes particulières, surtout à l'Abwehr. Nous recevions de nombreuses informations que l'Abwehr fut chargé de re-transmettre au Fuehrer.

Q. - Le Grand Amiral a reconnu le fait que l'Angleterre avait des plans. Pouvez-vous nous dire quelque chose à ce sujet ?

R. - Le Grand Amiral Raeder a transmis ses informations. Je me souviens encore d'une chose que j'ai mentionnée dans mon cahier de notes. La presse française à cette époque, tout à fait ouvertement, prétendait que l'Allemagne de toutes façons devait être séparée de la Suède. Alors, on posa des mines en mer. Il y eut l'affaire de l'Altmarck, qui, autant que je sache constituait une violation flagrante du droit des peuples, quant aux droits et devoirs des pays neutres dans la guerre sous-marine.

DR EXNER. - Au sujet des questions dont vient de parler le témoin, je vous prie de vous référer au document 1809-PS GB-88, page 53 du premier livre de documents. On parle des nouvelles négociations de la Russie et de la Finlande. La presse française fait remarquer qu'elle considère nécessaire que l'Allemagne ne reçoive plus de minerai de Suède?

Puis, la remarque du 25 mars :

" Les Anglais commencent, dans les
" eaux territoriales danoises et norvégiennes à inquiéter notre
" marine marchande et même à tirer sur elle. "

Q. - Qu'est-ce qui provoqua la décision d'agression?

H0584 - 0014



R. - La décision définitive du Fuehrer fut prise le 2 avril, et ceci à la suite de deux informations. La première était de la marine de guerre sur différentes fusillades qui auraient été faites sur des bateaux de commerce allemands, dans les eaux territoriales norvégiennes et danoises. La deuxième information était de Canaris : dans la partie nord de la côte ouest des troupes anglaises et des bateaux de transport étaient prêts pour un embarquement.

Q. - Quelles étaient les conséquences pour nous d'une attaque par l'Angleterre ?

R. - Je vous prie de vous reporter à ce qu'a dit le Grand-Amiral Raeder, je n'ai rien à y ajouter. La Norvège aux mains de l'Angleterre était à peu près perdue pour nous, nous étions pris sur le flanc nord au point de vue stratégique et nous étions incapables de nous servir de notre plus petite unité de notre flotte à ce moment-là.

Q. - Plus tard, a-t-on prouvé que réellement, les plans étaient tels ?

R. - On a rassemblé tous les dossiers saisis aux brigades anglaises qui allaient débarquer à Namsos et ailleurs. A notre grande surprise, parmi les prisonniers anglais que nous fîmes se trouvait le correspondant de guerre Rommilly.... Quand on lui demanda ce qu'il venait faire à Narvick, il ne put rien nous dire... C'est plus tard seulement que nous trouvâmes les dossiers de l'Etat-major français dont on a déjà parlé ici et dont a traité l'avocat du Grand Amiral Raeder.

Ce qui m'a intéressé personnellement et m'a renseigné, ce furent les journaux que les officiers et sous-officiers anglais faits prisonniers portaient sur eux. Ils prouvaient tout au moins quelque chose : toutes les troupes étaient déjà embar-

H0584-0015

quées. Au moment où notre flotte serait en Norvège, elle aurait été repoussée.

Q. - Je me réfère ici à des annotations de votre journal, page 54 de mon premier livre de documents. C'est en date du 24 avril et du 26 avril :

" Le Major Soltamnn donne un compte-
" rendu de l'interrogatoire des Anglais, et remet d'importants
" documents supplémentaires, entre autres la chaîne secrète de
" commandement ( Rangliste ). A midi, les premiers prisonniers
" sont arrivés à Berlin. Ils sont interrogés à la caserne Alexan-
" dre ( Alexander-Kaserne ) et confirment l'authenticité des or-
" dres. Tous les documents sont remis au Ministère des Affaires
" Etrangères. "

Je vous prie de vous reporter au journal de Soltamnn, c'est le document AJ-4, page 173 du deuxième livre de documents. Je n'ai pas besoin de le lire, mais je vous ferai remarquer la réponse de Soltmann à la question qu'on lui pose.

Q. Encore une question sur cette affaire de Norvège. Le Représentant du Ministère public britannique a parlé de l'honorabilité et de la façon d'agir des soldats qui ont débarqué en Norvège. Que pouvez-vous en dire ?

R. - Le Ministère Public a traité là uniquement d'une question d'opérations, elle l'a porté sur le terrain de l'honneur humain. Jusqu'à présent, ce n'était pas l'usage dans le monde. Je puis simplement vous dire que je n'ai pas attaqué la Norvège en me servant de mensonges, j'ai mis toutes mes forces pour réussir une opération car je considérais que je devais absolument le faire. On voudra bien admettre la véracité de mon point de vue, mais, même si mon point de vue devait être faux quant à l'honnêteté de ma prise de position à cette époque, on ne peut plus rien changer aujourd'hui.

H0584 – 0016

Q. - Nous parlerons maintenant de la guerre à l'ouest. Avait-on un plan d'opérations pour attaquer à l'Ouest ?

R. - Non, tout d'abord, il n'y avait pas de plans pour une agression à l'ouest mais bien au contraire, il y avait un point de vue très répandu dans l'armée selon lequel la guerre ne surviendrait pas si nous nous comportions d'une façon calme à l'ouest. A un tel point que le chef du commandement de l'armée a transformé nos divisions d'infanterie en divisions de forteresse., de telle sorte qu'il n'y avait plus de troupes mobiles.

H0584 - 0017

DR EXNER.- Au moment de la campagne de Pologne étiez-vous au courant des intentions du Fuhrer quant à la guerre à l'ouest ?

JODL.- Pendant la guerre de Pologne le Fuhrer lui-même avait des doutes . Il ne pouvait pas comprendre pourquoi les Français et les Anglais restaient complètement immobiles . D'après les informations de guerre et les rapports quotidiens, ils paraissaient faire une guerre mais en réalité on ne tirait pas un coup de feu au front . Mais, à la fin de Septembre, d'après mes souvenirs , j'ai parlé au Fuhrer et je lui ai dit que si l'Angleterre entreprenait une guerre, elle la poursuivrait jusqu'à la fin .

Q.- En votre qualité d'officier d'état-major vous pourriez certainement me dire quel était votre point de vue stratégique en considérant une guerre uniquement défensive à l'ouest ?

R.- Ce problème n'a pas directement affaire avec ce procès . Mais je peux vous dire que cela aurait été là une faute stratégique très grave car les réflexions d'alors nous amenaient à penser que si nous attendions , ce serait l'ennemi qui attaquerait car l'Angleterre ne faisait qu'amener des divisions en France et les Français amenaient des troupes de leurs colonies .
Je crois que jen'ai pas besoin de vous en dire davantage à ce sujet .

Q?- Je vous prie de vous rapporter au document C 62, GB I06 livre de documents N° I page 56 . C'est

H0584 - 0018

un avis concernant la conduite de la guerre qui fait ressortir le point de vue que vous venez de nous exposer .

R - Je voudrais ajouter encore une chose : le Fuhrer pensait que nous ne devions plus attendre il considérait cela comme un danger et il voulait lui-même commencer une agression au cours de l'hiver, bien que tous les militaires le lui aient déconseillé .

Q.- Je vous prie de vous reporter au livre de documents page 59 , il s'agit d'un memorandum du Fuhrer sur la conduite de la guerre . L 52, USA 440 page 49 de mon livre de documents . Pourquoi la France ne pouvait-elle attaquer sans violer laneutralité de la Hollande et de la Belgique et du Luxembourg ?

R.- Ce n'était pas une chose sans importance pour le Fuhrer de penser qu'il pouvait avoir des adversaires nouveaux alors qu'il avait déjà devant lui 4 à 500.000 hommes qui représentaient les forces réunies de la Hollande et de la Belgique . C'est ce qui l'a amené à penser que nous devions opérer cette agression à l'ouest avec des forces considérables , avec 100 divisions contre 55 . Aucun général ne fait une chose pareille sans nécessité .

Q.(Quels en étaient les motifs ?

R.- Nous n'étions pas encore en état de le faire , d'attaquer la ligne Maginot sur ses points les plus forts, à savoir entre le Rhin et la frontière luxembourgeoise , ou bien dans le haut du Rhin où se trouvaient les Vosges . Il n'était pas impossible de forcer la ligne Maginot à cet endroit-là mais nousn'avions pas d'artillerie lourde . Ce n'était pas là un

H0584 – 0019

là un motif moral, c'était au contraire une raison amorale .

Le grand danger consistait surtout en ceci : pour attaquer une pareille forteresse nous risquions de voir tout l'ensemble des troupes mobiles françaises et anglaises passer par la Belgique et la Hollande et nous attaquer par derrière . Ceux-ci se trouvaient au nord de Lille , on peut le dire, toutes prêtes à partir pour accomplir cette tâche .

Le plus décisif fut que le Fuhrer, comme du reste nous autres soldats, nous avions absolument l'impression d'après les nombreuses informations que nous recevions, que la neutralité belge et hollandaise , n'était plus à la fin qu'une apparence et n'existait pas en réalité .

Q.- Comment en êtes-vous arrivé à ce point de vue ?

R.- Les informations individuelles ne sont pas intéressantes en elles-mêmes, mais nous recevions une quantité considérable d'informations de Canaris qui étaient confirmées par des lettres du Duce, de Mussolini . C'était absolument certain . Je le voyais tous les jours sur la carte , il y avait les sorties nocturnes de la RAF qui survolait les territoires neutres hollandais et belge . Cela n'a fait que fortifier notre conviction que même si ces deux pays le voulaient , et au début ils l'ont peut-être voulu, ils ne pourraient pas rester neutres .

Q.-Quel danger aurait représenté l'occupation de la Belgiquet de la Hollande ?

R.- Ces dangers ont été représentés clai-

H0584 - 0020

remeqt par le Fuhrer, d'abord dans son memorandum dont on a tant parlé , page 48 du Livre de documents, il fait remarquer l'impertance considérable de la région de la Ruhr dont aujourd'hui encore on a suffisamment de preuves entre les mains . Lors de son discours de Novembre I939 aux chefs de l'armée, 729 PS, USA 23 , page 59 du livre de documents N° I , il parle encore du danger énorme que cela représente pour laRuhr si d'une façon imprévue lestroupes anglaises et françaises se trouvaient devant elle . Il spécifie que nous avons un talon d'Achille, la Ruhr , c'était très important pour lá conduite de la guerre .

Q.- A lapage 59 du Livre de documents, nous lisons : "Un talon d'Achille : la Ruhr . La conduite de la guerre dépend de la possession de la Ruhr . Si l'Angleterre et la France envahissent la Ruhr en passant par laBelgique et la Hollande, nous serons dans le plus grand des dangers .

R.- Je ne pouvais alors prouver l'absolue authenticité des nombreuses informations que Canaris me faisait parvenir , mais ce que nous avons appris par la suite (je parle de la séance du Conseil de guerre qui a eu lieu à Londres en I939) n'a fait que confirmer l'authenticité des informations qui nous parvenaient .

Q.- Vous n'aviez pas à cette époque de raison de douter de l'honnêteté de Canaris, n'est-ce pas ?

R.- Non, je n'avais pas à ce moment-là le moindre motif d'en douter .

H0584 – 0021

Q.- Evidemment maintenant nous avons des doutes sur son honorabilité . L'agression allemande était prévue pour Novembre I939 , pourquoi le Fuhrer l'a-t-il repertée ? et encore repertée ? Je vois qu'il y a I7 ordres reportant cette agression .
R.-

R.- Il n'est pas tout à fait exact que le Fuhrer avait donné l'ordre d'attaquer mi-novembre . Il ne voulait déclencher cette agression que quand les météréologistes lui auraient promis un temps clair pendant 6 ou 7 jours . Or, ils n'étaient pas sûrs d'eux . La plupart du temps ils pensaient pouvoir annoncer un temps pareil à l'avance . Puis ils annonçaient un changement de temps alors que tous les préparatifs étaient faits et les préparatifs étaient arrêtés. C'est ainsi que fréquemment nous nous sommes préparés à l'agression et finalement elle n'avait pas lieu . A une de ces occasions d'après une information que nous aviens reçue de Canaris l'armée française avait déjà avancé un peu en territoire belge . Je ne sais pas si c'était exact .

Q.- Le Ministère public vous accuse d'avoir trompé ces pays et ensuitede les avoir attaqués . Que pouvez-vous nous dire à ce sujet ?

R.- D'après ce que je viens de vous dire, je n'étais ni politicien ni commandant suprême del'armée , j'étais sous l'impression, qui a été prouvée , que la neutralité de ces pays n'était pas respectée en réalité Quant à la façon honnête dont j'ai agi, je n'avais

H0584-0022

qu'à obéir , c'est la première qualité du soldat .
Je suis très éloigné de la pensée que je devais obéir comme un cadavre . La manière dont j'ai toujours exécuté lesordres vous permet de ne pas mettre cela en doute, mais malgré cela, il ne s'agissait dans de telles opérations que d'obéir, je ne pouvais pas faire autrement, étant soldat .

Q.- Nous en arrivons à la question balkanique Dans votre journal du 10 Mars, je lis : Les Balkans doivent et devront rester calmes . C'est à lapage 61 du premier livre de documents , PS 1809 , GB 98 .

Il est dit :

"Le Fuhrer revient de la conférence avec le Duce, radieux et très satisfait . Harmonie complète ... Les Balkans doivent et devront rester calmes . "

Que signifie cela ?

R.- Il me faut rectifier, car ce n'est pas mon Journal .

Q.- Oui je voudrais vous poser une question : on parle toujours de votre Journal ici , et de vos Journaux, pouvez-vous nous dire de quoi il s'agit ? Est-ce vraiment votre Journal ?

R.- Il n'y a qu'un journal , le document 1780 qui est de 1937 et de 1938 .

Q.- C'est un journal que vous avez fait vous-même ?

H0584 - 0023

R.- Oui je l'écrivais le soir .

Q.- Alors, dans ce journal ?

R.- Pendant la guerre je n'ai pas rédigé de journal mais bien entendu j'ai écrit des douzaines de notes et de réponses ; et quand un de mes cahiers était terminé je soulignais en rouge les points importants ou je les marquais en marge . C'est ma secrétaire plus tard qui les a recopiés . Par exemple le document PS 1809 ....

Q.-Avez-vous contrôlé ce que votre Secrétaire a fait ?

R.- Non je ne l'ai plus vue et je n'ai pas pu contrôler . C'est ainsi que le Ministère public a eu cela entre les mains .

Q.- On parle encore d'un troisième document qu'on considère comme votre journal , c'est le journal de l'Etat-major de la Wehrmacht .

LE PRESIDENT.- Vous dites que ce n'est pas un des documents que vous avez fait voir au Ministère public .

R.- Non . Ne ne savais meme pas d'où provenaient ces extraits . Je ne sais pas où le Ministère public les a trouvés . Tout le reste sont des extraits du Journal Officiel de l'état-major de la Wehrmacht .

Q.- Et quirédigeait ce journal officiel ? Pas vous ?

R.- Non, c'était un spécialiste que je désignais moi-même .

H0584 – 0024

Q.- Avez-vous contr^elé cela ?

R.- C'était en dernier lieu le professeur à l'Université Dr Schramm.

Q.-Avez-vous contr^elé ce qu'il y avait dans ce journal officiel ?

R.- La plupart du temps je n'avais pas le temps de le faire .Jw le faisais lire par le général Scherf et s'il avait trouvé quelque chose de particulièrement intéressant , il me le faisait remarquer .

Q.- La chose est claire . Revenons à la question des Balkans . Dans votre journal il est dit "Les Balkans doivent et devront rester calmes ." Que vouliez-vous dire .

R.- Cela provenait d'un récit du Fuhrer comme quoi il était parfaitement d'accord avec Musselini que le calme devait régler dans les Balkans .

Q.- Et n'avez-vous pas tenté de maintenir les Etats balkaniques dans le plus grand calme possible?

R.- On a tenté cela en effet . D'après notre attitude contre la Yougoslavie nous avons fait tout ce quenous avons pu , tout comme s'il s'agissait d'une prima donna, cela alla si loin que quand nous avons envisagé la campagne de Grèce le Fuhrer a refusé la proposition du général commandant de l'état-major de laisser partir des troupes à travers la Yougoslavie . Au point de vue droit international, c'était tout de m^eme possible . Nous avons agi sur la Bulgarie afin qu'elle ne participe pas à la guerre imminente contre la Grèce et de ne pas alarmer la Turquie . Et m^eme après la

H0584 - 0025

guerre d'Italie contre la Grèce le Fuhrer espérait encore éviter un conflit personnel entre lAllemagne et la Grèce .

Q.- Je vous prie de vous reporter à l'instruction N ° I8 qui figure page 66 du livre de document N° I C'est un extrait du document PS 444 GB II6 où nous trouvons :

"Lesmesures préparatoires du Grand Quartier général pour la poursuite de la guerre dans le proche avenir doivent être prises conformément aux directives suivantes ..."

Et au dernier paragraphe on lit :

"Il ne sera pas possible de compter sur le chemin de fer qui passe par la Yougoslavie pour transporter ces troupes sur leurs positions ."

Comment envisageait-on le programme ?

R.- Ce programme a été abandonné à cause de l'action indépendante de la part de lItalie dont le maréchal d'Empire et l'Amiral ont déjà parlé . Puis-je encore ajouter un mot : comme d'habitude l'Italie a été battue et elle nous envoya pour nous demander du secours le chef du commandement suprême italien et malgré cette situation pénible, le Fuhrer n'intervint pas dans la guerre contre l'Albanie . Il n'a pas envoyé un seul soldat allemand là-bas,.malgré tout ce qui en avait été discuté . Il donnaseulement l'ordre que pour le printemps prohhain une opération eut lieu de Bulgarie, dirigée contre la Grèce et en fin de compte; celle-ci ne devait pas avoir pour but que d'occuper Salonique

H0584 - 0026

et de cette façon dégager les Italiens , ce n'était que pour le cas qui nous effrayait , que par la folie de l'Italie des divisions anglaises feraient leur apparition dans les Balkans . Nous avions prévu pour ce cas de libérer complètement la Grèce car il nous était impossible de telérer que l'aviation anglaise ait une base à proximité des pétroles roumains

Cela ressort clairement de l'ordre qui a été déposé au Tribunal sous le numéro PS I54I , GB II7 et qui se trouve page 63 du Livre de documents et page 64 . Je voudrais citer deux pages de ce document : page 63:

" Mon intention est qu'après l'établissement de conditions atmosphériques favorables, probablement en mars , d'envoyer ces ~~groupes~~ groupes de renforcement pour l'occupation de la côte Nord de la Mer Egée en Bulgarie et si cela est nécessaire, d'occuper le continent grec tout entier . "

Page 64 : " N° 4 A ) Le but principal de l'opération est l'occupation de la côte de la Mer Egée et la baie de Salonique . Il peut être nécessaire de continuer l'attaque au-delà de Larissa et de l'isthme de Corinthe ."

Ces ordres éventuels montrent clairement que l'occupation de la Grèce était prévue pour le cas où nous aurions à intervenir si des troupes anglaises étaient envoyées dans cette région, ce qui ne s'était pas encore produit alors .

LE PRESIDENT.- L'audience est suspendue .

UNE SUSPENSION A LIEU DE II.30 & I2.45

Interrogatoire par le Dr Exner .

H0584 – 0027

SB II

5/6/46

Q.- Vous avez dit que notre plan était de laisser la Yougoslavie neutre , mais il semble que ceci a été modifié par le putsch Simovitsch . Que pensez-vous de cet évènement et de la modification de notre politique envers la Yougoslavie ?

R.- Ce putsch a été entrepris par le gouvernement légal immédiatement après l'entrée de la Yougoslavie dansle Pacte tripartite et nécessairement ce putsch devait avoir une orientation anti-allemande . Or nous étions à ce moment-là à la veille de notre campagne centre la Grèce , et il y avait une campagne dans tout le territoire grec parce qu'entre temps il y avait eu un débarquement de troupes britanniques et cette campagne ne pouvait être menée qu'avec une Yougoslavie sûre et neutre derrière nous .

LE PRESIDENT.- Docteur Exner différents accusé notamment les accusés Goering et Keitel ont parlé de l'aspect politique de l'entrée de l'Allemagne en Yougoslavie . A moins que ce témoin n'ait quelque chose de nouveau à ajouter , il me semble que tout cela est cumulatif

DR EXNER.- Bien . Je vous prie de nous dire ce que vous pourriez éventuellement ajouter de nouveau .

R.- J'ai quelque chose à ajouter qui m'est personnel en ce qui concerne le problème yougoslave .

Le matin où le Fuhrer a ordonné spontanément la préparation immédiate d'une attaque contre la Yougoslavie je lui a iproposé, ou tout au moins j'ai fait allusion au fait que nous devions tout de même essayer d'abord

H0584 - 0028

d'éclaircir la situation politique au moyen d'un ultimatum après avoir massé nos troupes . Il a refusé . Il a dit qu'il n'en sortirait absolument rien . Le feld maréchal Keitel l'a déjà confirmé .

Q.- C'est le 27 Mars n'est-ce pas ?

R.- Oui . Puis-je à ce propos fournir une autre preuve . Le soir du 27 mars on a publié l'ordre ....

LE PRESIDENT.- Je ne pense pas que ceci est nécessaire, si l'accusé Keitel l'a dit, iln'y a pas eu de contre interrogatoire à ce sujet .

DR EXNER.- Il y a quelque chose qui me semble important .

JCDL.- On avait ~~xx~~ versé un document PS I746 , GB I20, Livre de documents page 70 .

Q.- Page 7I ?

R.- Oui le texte se trouve page 7I et si le Tribunal veut bien regarder cette phrase à la page 7I alinéa I et compare cette phrase avec celle qui se trouve à la page 69 du Livre de documents, il verra la différence car à la page 69 il y a l'instruction signée par le Fuhrer et elle débute par la phrase que je cite :

"Le putsch militaire en Yougoslavie a changé la situation politique dans les Balkans, la Yougoslavie en dépit de ses déclarations actuelles de loyauté doit être considérée comme un ennemi et de ce fait, doit être écrasée aussi rapidement que possible ."

Comme l'indique la date ceci a été publié le 27 mars, cette nuit-là j'ai travaillé toute la nuit à la Chancellerie du Reich, toute la chose a été une surprise . Comme il ressort de la page 7I le 28 à 4 heures du matin

H0584 - 0029

j'ai donné au général Rintelen qui était notre officier de liaison avec le quartier général italien cet aide mémoire que je vais citer . J'ai écrit :

'"Au cas où le développement politique exigerait une intervention armée contre la Yougoslavie, l'intention de l'Allemagne est d'attaquer la Yougoslavie d'une façon concentrique ..."

Je dois ajouter qu'en faisant cela je me suis rendu plus ou moins dans le domaine de la politique, mais j'ai pensé que si l'Allemagne n'éclaircissait pas la situation politique, ce serait peut-être l'Italie qui le ferait .

Q.- Le document suivant montre également la soudaineté de la décision . Ce document se trouve à la page 73 du volume I du livre de Documents . C'est une instruction publiée par l'OKH à la suite de ces ordres . C'est une instruction de mise en place pour cette action, R 86 , GB I27 . A la page 73 du volume I il est dit : "Etant donné la modification de la situation politique ...." et ensuite, dernière phrase : "Pour camouffler ces projets, l'opération sera appelée "action 25 ."

Que peut-on en déduire ?

R.- Cet ordre a été émis en avril .

Q.- Non, le 30 mars cet ordre a été donné . Il est dit : cette opération portera le nom d'action N° 5 .

R.- Ce n'est que 3 jours après le putsch

H0584 – 0030

qu'on a ordonné de prendre un nom de camouflage pour cette action, ce qui montre bien que cette action n'avait pas été prévue dès I937 comme on l'a dit ici .

Q.- Maintenant dernière question au sujet du problème des Balkans . La neutralité grecque existait-elle encore quand le 23 mars I94I, nous avons ordonné l'attaque allemande au-dessus des territoires grecs ?

Je me réfère à l'ordre qui porte le numéro C 60 A J I3 c'est un ordre du 24 mars I94I qui, comme je l'ai dit tout à l'heure permettait les actions aériennes contre la Grèce .

H0584-0031

DR. EXNER.- Qu'en était-il de la neutralité grecque le 24 Mars 1941 ?

R.- A cette époque-là, du point de vue du Droit International, cette neutralité n'existait plus. Les Anglais entretemps avaient débarqué tant en Crète qu'au Pirée et nous avons appris cela déjà vers le 5 ou le 6 Mars. Par conséquent cet ordre correspond à tous les principes du Droit International. Mais je me permettrai d'ajouter à titre de conclusion en ce qui concerne le problème yougoslave que l'affirmation présentée ici par le Ministère Public, selon laquelle le plan d'attaquer la Yougoslavie aurait eu son origine dans le bureau de JODL, n'est prouvée par rien et ne peut être prouvée par rien.

LE PRESIDENT.-

Q.- Quel est ce document auquel vous vous référez ? Vous avez dit 3, 60. Nous ne l'avons pas trouvé ?

Q.- 24 Mars. C'est le C-60 qui est égal à AJ-13.

LE PRESIDENT.- Merci. A quelle page cela se trouve-t-il ?..

Q.- Cela se trouve à la page 76 du premier volume.

Nous passons maintenant à la question de l'Union Soviétique. Combien de troupes aviez-vous à l'Est pendant la campagne de France ?

R.- D'abord il y avait 10 divisions et au cours de la campagne de France on a encore dimimué ce nombre jusqu'à 5 à 6 divisions.

Q.- Qu'est-ce qui nous a incité, après la campagne de France, à déplacer nos troupes vers l'Est ?

R.- C'était le rapport de notre commandant à l'Est qui nous disait que les faibles forces dont il disposait ne lui permettaient pas de maintenir l'ordre en Pologne

.../..

H0584 - 0032

ni de surveiller la ligne de démarcation.

Q.- Dans ce que l'on appelle votre journal, qui est le nº 1809-PS, il y a un passage que je reproduis à la page 83 de mon livre de documents et où vous écriviez le 24 Mai :

"La situation à l'Est se trouve menacée par lâavance russe contre la Bessarabie."

Vous avez écrit cela le 24 Mai 1940 et c'est ce que vous écrivez dans votre journal. Comment en êtes-vous venu à noter cela ?

R.- C'est à la suite d'une information de CANARIS qui parlait de 30 divisions russes massées à proximité de la Bessarabie. Il ne m'est plus possible aujourd'hui de dire si l'inquiétude exprimée dans cette phrase a son origine dans une déclaration d'HITLER ou si c'est moi-même qui ai fait cette déclaration.

Q.- Le 6 Septembre 1940 vous avez signé un ordre selon lequel le regroupement des forces armées ne devait pas éveiller l'impression d'une intention d'agression. Comment faut-il comprendre cela ?

R.- Cet ordre signé par moi a été compris comme le premier camouflage de l'attaque prévue contre la Russie.

Q.- Un instant, je vous prie. Je veux simplement donner au Tribunal l'indication en ce qui concerne l'ordre en question. Il se trouve à la page 78 du premier volume. et il s'agit du nº PS-1229, document USA-130. C'est un ordre signé JODL, adressé au service de contre-espionnage à l'étranger, et voici ce qui y est dit :

"L'effectif des troupes cantonnées dans les territoires de l'Est sera renforcé dans les semaines à venir. Pour la fin d'Octobre on suppose que la situation sera celle exposée sur la carte ci-jointe".

.../..

H0584 - 0033

Et maintenant, plaise au Tribunal, à mon grand regret je me vois obligé d'attirer encore une fois l'attention du Tribunal sur une imperfection dans la traduction anglaise et française. J'y insiste parce qu'ilest difficile autrement de comprendre convenablement ce document. Voici ce qui y est dit: ..... (pas traduit)...

LE PRESIDENT.- Cela ne me semble pas se trouver dans notre document. Quel paragraphe lisez-vous ?

Q.- C'est le deuxième alinéa dans mon livre de documents à la page 78.

LE PRESIDENT.- Oui, mais cela n'est pas traduit.

Q.- Oui, justement, c'est ce que je viens de dire. C'est justement la faiblesse et c'est pour cela que je le dicte ou que je vais le lire lentement.

LE PRESIDENT.- Vous voulez que ce soit traduit ?

Q.- Oui.

LE PRESIDENT.- Le paragraphe 2 n'est pas traduit du tout ; il n'y a rien ici.

Q.- Cès trois lignes ne sont pas traduites du tout, mais elles sont très importantes.

LE PRESIDENT.- Oui, lisez-le à travers le système d'interprétation.

SIR ROBERTS.- M. le Président, le document tout entier se trouve dans le livre de documents de KEITEL n° 7 à la page 102.

LE PRESIDENT.- Oui, continuez.

Q.- Donc, pour le travail de notre propre service de renseignements et pour la réponse aux questions posées par le service de renseignements russe, nous donnons les instructions suivantes. Et maintenant, je vous prie, M. le témoin, de continuer l'explication.

.../..

H0584 - 0034

R.- Des instructions dans le genre de celle-ci adressée au service de CANARIS, j'en ai donné toutes les six semaines. C'était la base du travail que l'on appelait le contre-espionnage, sur lequel je ne m'étendrai pas davantage ici. Dans ce cas il m'importait que les faibles forces dont nous disposions à cette époque à l'Est fissent l'impression d'être beaucoup plus considérables qu'elles ne l'étaient en réalité. Cela ressort, par exemple, de l'alinéa 3 où il est dit.. et je cite : "Lors d'indications sur l'état de l'armement de nos forces et en particulier en ce qui concerne les divisions blindées, il y a lieu d'exagérer le cas échéant".

Dans l'alinéa suivant j'indique également que la DCA aussi est indiquée avec une certaine exagération. Tout cela a été fait parce que, à cette époque, il y avait déjà une certaine inquiétude. On craignait un développement qui amènerait éventuellement une action russe contre la Roumanie. Le but de cette instruction était justement de faire reculer les Russes devant une telle initiative. Ces instructions étaient destinées uniquement au service de renseignements. Si, le 6 Septembre, j'avais déjà su quelque chose d'une intention agressive contre la Russie ~~Soviétique~~, j'aurais dit exactement le contraire, car par cet ordre tel que je l'ai donné j'aurais eu une activité dans le sens de celle du groupe de GISEVIUS et de ses amis, à savoir que j'aurais donné aux Russes des indications selon lesquelles nous préparions une agression.

Q.- Quand avez-vous entendu parler pour la première fois de l'inquiétude qu'avait HITLER au sujet d'une attitude hostile que la Russie pourrait avoir envers nous ?

.../..

H0584 - 0035

R.- J'en ai entendu parler pour la première fois le 22 Juillet 1940 au Berghof près de Berchtesgaden.

Q.- A quel propos était-ce ?

R.- Le Führer m'a retenu seul après le rapport et il m'a dit à brûle-pourpoint qu'il craignait que la Russie n'entreprît en Roumanie avant l'entrée de l'hiver d'autres occupations et qu'ainsi les régions pétrolifères de Roumanie qui étaient la condition sine qua non pour la conduite de la guerre pouvaient nous être enlevées. Il m'a demandé si nous ne devions pas immédiatement masser des troupes pour être prêts dès l'automne à opposer à une telle intention russe des forces importantes. Ceci est presque textuellement ce qu'il a dit et toute autre explication à ce sujet serait fausse.

Q.- Vous avez fait allusion à l'inquiétude d'HITLER en ce qui concerne les terrains pétrolifères en Roumanie. Est-ce que le Führer a ordonné quelque chose en raison de cette inquiétude ?

R.- C'est justement à la suite de cette conversation à laquelle je viens de faire allusion, au cours de laquelle je lui ai déclaré qu'il était absolument impossible maintenant de procéder à cette préparation parce que cela demanderait quatre mois, que le Führer m'a alors dit que la situation devait être améliorée, et c'est alors qu'il y a eu deux ordres immédiatement après. L'un de ces ordres, je crois, date du 9 Août. L'ordre était intitulé : "Constructions Est". et il contenait l'indication de toutes les mesures nécessaires pour améliorer les possibilités que nous avions de masser nos troupes à l'Est. Le second ordre a été publié le 27 Août. Nous ne l'avons pas ici, mais il y en a une trace documentaire dans le journal de guerre de la .../..

H0584-0036

direction des opérations navales.

Q.- Oui, c'est à la page 85 du premier volume de mon livre de documents. Au bas de la pageil y a une note du journal de guerre : "Déplacement de 10 divisions et de deux divisions blindées". A la page suivante : "Vers le gouvernement général pour le cas d'une intervention rapide nécessaire à la protection des terrains pétrolifères de Roumanie". C'est donc un extrait du document C-170, document USA-136.

LE PRESIDENT. - Dr. EXNER, vous semblez lire page 85, n'est-ce pas ?

Q.- Oui, c'était à la page 85. Chez moi c'est à la page 85. Peut-être cela ne correspond-il pas exactement à la page anglaise. C'est une note...

LE PRESIDENT.- Oui, très bien.

Q.- Vous l'avez trouvé, n'est-ce pas ? .. Déplacement de dix divisions ou de deux divisions blindées vers le gouvernement général.

LE PRESIDENT.- Oui, je vois.

Q.- Pour le cas d'une intervention rapide nécessaire, etc..

R.- Cette note est une preuve de l'intention qu'avait HITLER en renforçant les forces à l'Est.

Q.- Et quand le Führer a-t-il donné l'ordre de préparer l'attaque ?

R.- Le premier ordre sur des mesures se rapportant à une attaque a été donné par écrit par le ~~Feldmarschall~~ Wehrmacht..... le 12 Novembre et a été présenté au Führer. C'est le document PS-444, à la page 66 du premier volume de mon livre de documents. Le Tribunal

.../..

H0584-0037

connaît déjà ce document. Mais ce premier ordre écrit que je connaisse doit certainement avoir été précédé par des instructions verbales du Führer adressées au commandant en chef de l'armée.

Q.- Ceci ressort d'ailleurs du document, car, à la page 77, il est dit ce qui suit : "Indépendamment des résultats de ces conversations on continuera toutes les préparations qui ont déjà été ordonnées verbalement pour l'Est." C'est donc une preuve qu'il y avait déjà eu au préalable des préparatifs et des instructions verbales.

R.- Mais je ne sais pas en mesure de dire quand ces instructions verbales ont été données à l'armée.

Q.- Dites-moi, est-ce que HITLER, lors de ses préparatifs, vous a jamais parlé d'espace vital, d'extension de la base de notre alimentation en vue d'une guerre d'agression, etc...?

R.- En ma présence le Führer n'a jamais fait même la moindre allusion à une raison qui fut autre que la raison purement stratégique. Enlassablement, on peut dire que cela a duré pendant des mois, il a déclaré et répété qu'il n'y avait plus aucun doute que l'Angleterre mettait ses espoirs dans un conflit sur le continent parce que autrement, elle aurait déjà abandonné après Dunkerque. On a certainement déjà conclu des accords sous le manteau. Les préparatifs russes sont indubitables et un jour soudain on essayera de nous faire chanter sur le plan politique froidement ou alors on nous attaquera.

On pourrait en parler pendant des semaines.encore, mais on ne m'a pas dit autre chose que ce que je viens de dire, c'est-à-dire on a mentionné des raisons stratégiques.

SP/8.
5 Juin 1946. 12hs-13hs.

H0584 - 0038

Q.- D'après les informations que vous aviez reçues, quel avait été le développement de la situation militaire à l'Est depuis la campagne de Pologne ?

R.- Lorsque nous sommes entrés en contact pour la première fois avec les Russes pendant la campagne de Pologne, nos rapports étaient plutôt froids. On évitait soigneusement de [illegible] nous permettre d'avoir des vues sur la composition des troupes ou de l'armement. Cela a donné lieu à des incidents désagréables. Les Russes tiraient sur tout soldat allemand, polonais en fuite. Il y a eu des blessés, des morts, et la ligne de démarcation a été survolée et dépassée dans de nombreux cas. Les forces particulièrement importantes dont les Russes se sont servis pour occuper les iles de la Baltique, la Pologne et la Bessarabie nous ont surpris dès l'abord.

Q.- Est-ce que les informations que vous receviez faisaient allusion aux renforts de l'armée Rouge ?

R.- Par les cartes que nous recevions et également par les informations obtenues par notre système d'écoute nous avions à peu près l'image suivante : En été 1940 il y avait environ 110 divisions russes le long de la frontière. En Janvier 1941 il y avait déjà 150 divisions et ces divisions étaient indiquées par des chiffres. C'étaient donc des informations sures.

Pour donner une idée de l'ordre de grandeur, je me permettrai d'ajouter que les forces anglaises, américaines et françaises qui ont opéré en France contre l'Allemagne à ma connaissance n'ont jamais disposé de 100 divisions.

Q.- HITLER a-t-il essayé d'éclaircir la situation

.../..

H0584 - 0039

sur le plan diplomatique ?

R.- Oui, il a fait cela au cours de l'entretien bien connu avec MOLOTOV, et je dois dire que j'avais placé de grands espoirs dans cet entretien, car la situation militaire pour nous autres soldats était la suivante : Avec une Russie dont la neutralité pouvait nous être assurée et qui, en outre, assurerait encore un certain nombre de fournitures, il était absolument impossible que nous perdions la guerre. Une invasion comme celle du 6 Juin 1944 était absolument exclue. Si nous avions eu à notre disposition toutes les forces que nous avons usées et perdues dans cette lutte formidable en Russie.

Qu'un homme d'Etat-et, en dernière analyse, il était également un homme de guerre -, qu'un tel homme puisse abandonner une telle situation, je dois dire que jamais je n'ai envisagé une telle possibilité. C'est un fait que, des mois durant, il y a eu en lui une lutte intérieure extrêmement grave en ce qui concerne ce problème. Il était certainement influencé par les nombreuses objections que lui présentaient tant le Maréchal du Reich que le commandant en chef des forces navales et aussi le Ministre des Affaires Etrangères.

Q.- Comment vous représentiez-vous l'évolution de la situation militaire sur la base des informations que vous receviez ?

R.- A partir de Janvier 1941 on a renforcé le service de renseignements. Ces divisions le long de la frontière et le long de la frontière roumaine augmentaient rapi-

..../..

H0584-0040

dement en effectifs. Le 5 Février 1941, le chef de l'Etat-Major général de l'armée a fait un rapport au Führer sur les opérations envisagées en ce qui concerne l'armée. Il a présenté à ce propps une carte sur les préparatifs et les troupes massées par les Russes. A ce moment-là on avait porté sur cette carte - et ceci peut être prouvé par des documents - 100 divisions d'infanterie, 25 divisions de cavalerie et 32...

LE PRESIDENT.- Dr. EXNER, est-ce que nous avons besoin de tous ces détails techniques ?

Q.- Oui. Il me semble qu'il est tout de même d'une très grande impotance de constater quelle était la situation devant laquelle se trouvait l'état-major général à ce moment-là, à savoir quels étaient les préparatifs extrêmement importants des Russes.

LE PRESIDENT.- Oui, mais ce n'est pas ce dont il parle. Il parle de Février 1941. Il dit que l'OKH avait des plans qui montraient la situation des troupes allemandes..

LE PRESIDENT.- Est-ce qu'il s'agit de troupes russes?

Q.- Non, il s'agit d'un plan.

LE PRESIDENT.- En tout cas ce n'est pas du tout nécessaire de pénétrer dans tous ces détails. Cela ne nous intéresse pas.

Q.- Oui, alors dites-nous d'une manière tout à fait générale comment, sur les informations reçues en 1941, HALDER vous a brossé un tableau général ? Quel était le nombre de divisions dans l'ensemble ?

.../..

H0584 - 0041

R.- J'ai simplement dit qu'en Février on avait massé 150 divisions contre nous.

LE PRESIDENT.- Mais il l'a déjà dit.

Q.- Et combien y en avait-il de l'autre côté ?

R.- Je voudrais dire qu'à ce même moment nous avions seulement commencé à masser nos troupes. Je voudrais de plus attirer l'attention du Tribunal sur le fait que, d'après le document C-39, document USA-138, qui se trouve à la page 92 du premier volume du livre de documents, il ressort (c'est l'horaire pour nos préparatifs) que c'est à partir du 1er Juin seulement que les véritables formations offensives, c'est-à-dire les divisions blindées (il y en avait 14) et les douze divisions d'infanterie motorisée avaient été amenées. Comme il ressort d'observations qui se trouvent dans la colonne de droite, ce n'est qu'à partir du 10 Juin environ que ces divisions ont été amenées sur place.

Je fais allusion à cela pour que l'on ne dise pas :

- Mais l'intention d'agression des Allemands, on pouvait déjà la reconnaître en Février 1941. Cela n'est pas le cas.

Q.- Le Ministère Public a insisté particulièrement sur le fait que ce plan avait été formé déjà bien avant l'attaque elle-même contre l'Union Soviétique. Pouvez-vous dire quelque chose encore à ce sujet ?

R.- Je voudrais, par une simple phrase, répondre à ce problème. Nous avions pour masser nos troupes à faire voyager 10.000 trains et, si nous avions pu faire déplacer 100 trains par jour, cela aurait exigé 100 jours. Mais nous n'avons jamais atteint ce chiffre. Donc, d'un point de vue purement technique ces préparatifs ont demandé 4 mois.. d'un point de vue purement technique.

Q.- Les événements yougoslaves ont-ils eu une influence sur les décisions du Führer ?

.../..

H0584 - 0042

R.- Ce sont eux qui lui ont donné le dernier coup parce que jusque-là il y avait toujours des doutes dans son esprit. Le ler Avril, mais pas avant, sa décision était ferme. Il voulait attaquer, et c'est le ler Avril qu'il avait ordonné de prévoir cette attaque pour la date du 22 Juin environ. Mais l'ordre d'attaque, c'est-à-dire le déclenchement véritable de la campagne, n'a été donné ou ordonné que le 17 Juin seulement, ce qui est également prouvé par des documents.

Q.- A votre avis, le Führer a donc mené une guerre préventive. Est-ce que les constatations que vous avez pu faire plus tard ont justifié cette nécessité sur le plan militaire?

R.- C'était indubitablement une guerre préventive. Ce que nous avons constaté ultérieurement encore nous a donné la certitude de préparatifs russes sur le plan militaire qui étaient absolument formidables. Je renonce à donner des détails, mais tout ce que je puis dire c'est que nous avons réussi à opérer une surprise sur le plan tactique et cela au jour fixé; mais nous n'avons pas réussi à opérer une surprise stratégique parce que la Russie était prête à se défendre.

Q.- Vous pouvez peut-être, à titre d'exemple, indiquer au Tribunal le nombre des aérodromes nouvellement construits qui ont été découverts dans le territoire de Pologne occupée par la Russie ?

R.- Je me rappelle qu'en Pologne Orientale il y avait environ 20 aérodromes et qu'entretemps on avait accru leur nombre jusqu'à plus de 100.

Q.- Dans ces conditions, quelles eussent été les conséquences d'une entreprise russe si les Russes avaient pris les devants ?

R.- Je ne veux pas entrer maintenant dans les principes de stratégie et je dirai simplement ceci : Nous n'avons jamais été assez forts pour pouvoir nous défendre à .../..

H0584-0043

l'Est. Les événements, depuis l'année 1942, l'ont prouvé. Cela peut sembler grotesque, mais simplement pour occuper ce front de plus de 2000 kms il fallait au moins 300 divisions et nous ne les avons jamais eues. Si nous avions attendu d'être pris dans une tenaille par l'invasion et l'attaque russe simultanées, nous aurions été perdus certainement.

Si donc, sur le plan politique, la prévision était juste, c'est à dire que nous étions menacés de cette attaque, alors sur le plan militaire la guerre préventive était justifiée. On nous a décrit la situation politique de cette façon là à nous autres soldats, et c'est pourquoi nous avons centré notre travail sur le plan militaire sur la situation telle qu'on nous l'avait décrite.

Q.- Au sujet du Japon, quelle est la signification de l'instruction n° 24 du 5 Mars 1941 concernant la coopération avec le Japon ? Il en a déjà été question, mais on n'a pas traité cela tout à fait clairement. Cela se trouve à la page 94 du premier volume de notre livre de documents. C'est le document C-75, USA-161. Le Grand-Amiral RAEDER, dans sa déposition, a déjà dit quelque chose au sujet de ces instructions. Avez-vous quelque chose à ajouter à ce sujet ?

R.- Ce document est très important. Tout d'abord je dois ici faire un aveu. Jusqu'ici tout ce que l'on m'a reproché est d'avoir reçu ce document. Mais ce document émane de mes services. C'est moi qui ai donné l'ordre de rédiger ce document et c'est ~~dans~~ à mon état-major qu'on l'a rédigé, dans mes services et dans la section de la marine de guerre. Par conséquent je connais ce document mieux que quiconque. Ce n'est pas un ordre concernant des opérations ; c'est une instruction sur la langue à employer par les officiers allemands.

Q .- Qu'est-ce que cela signifie ?

.../..

H0584 - 0044



5 Juin 1946. 12hs-13hs.

R.- Tous les officiers allemands qui, pendant leur service ou en dehors de leur service, entrent en rapport avec des officiers japonais doivent recevoir des instructions précises sur les buts de la politique allemande, à savoir d'attaquer la Grande-Bretagne dans l'Extrême-Orient également et d'empêcher, ce faisant, l'Amérique d'entrer en guerre.

Q.- Ceci est indiqué sous le point nº 3 de cette instruction (a):"Le but commun de la guerre,qui consiste à abattre l'Angleterre aussitôt que possible et à maintenir par là les Etats-Unis en dehors du conflit...". Ce point doit être souligné.

R.- Une telle instruction était nécessaire pour que des déclarations inconsidérées et faites par des officiers allemands ne puissent pas permettre à des officiers japonais d'utiliser cela pour leurs buts militaires, et c'est la raison pour laquelle le Ministère des Affaires Etrangères a reçu une copie de cette instruction, ce qui ressort d'ailleurs de la liste des dessinateurs à la page 96. Cela n'aurait jamais été le cas s'il s'était agi d'un ordre concernant les opérations, et c'est la raison aussi pour laquelle ce n'est pas le Führer qui a signé ce document.

Q.- A la page 96 de ce document, en haut, on indique une fois de plus comme but de la guerre allemande ce qui suit : "En outre, des attaques contre d'autres systèmes de base et la puissance maritime britannique et américaine, quand on ne pourra plus empêcher l'entrée en guerre des Etats-Unis, seraient désirables en vue de ébranler dans ces régions la puissance de l'ennemi."

Donc, il s'agit d'empêcher les Etats-Unis d'entrer en guerre et c'est seulement si l'on ne peut pas empêcher les Etats-Unis d'entrer en guerre qu'il faut les attaquer.

R.- J'ajouterai encore que le but de ce document n'était pas d'influencer le Japon. Cela eût été une action poli-

.../..

H0584-0045

tique. Ce document devait simplement donner à tous les officiers des instructions sur ce qu'ils devaient dire dans un tel cas.

Q.- Le Grand-Amiral RAEDER nous a déjà dit par quel ordre donné à la marine il a essayé d'empêcher les Etats-Unis d'entrer en guerre. Avez-vous quelque chose à ajouter?

R.- Je ne traiterai qu'un seul point qui n'a pas été cité par le Grand-Amiral, et cela ressort du document C-119 qui est égal au document C-14. On peut voir cela à la page 98 du premier volume du livre de documents. Voici ce qui y est dit :

"Réglements spéciaux concernant la conduite à tenir pour l'occupation du Danemark et de la Norvège".

Q.- Il suffit de lire la dernière phrase : "Exception n'est faite que pour le départ ou pour l'interdiction d'aller en haute mer... ". Cela se trouve à la page 98. C'est la dernière phrase en bas. Cet alinéa parle de l'interdiction pour les bâtiments de la marine marchande et pour les avions, exception faite pour les Etats-Unis?

R.- Les Etats-Unis jouissaient donc ici d'une situation spéciale, comme il en était de tout temps en ce qui concerne toutes les mesures de la direction des opérations navales.

Q.- Est-ce que, avant l'attaque du Japon contre l'Amérique, vous avez eu des rapports avec des officiers japonais dans votre service ?

R.- Non, pas du tout.

Q.- Vous attendiez-vous à l'attaque contre Pearl-Harbour ?

R.- Cette attaque a été une surprise totale. Ce fut une surprise pour moi, mais à mon avis cela était également une surprise pour le Führer, car le Führer est venu au milieu de la nuit dans ma salle de garde pour transmettre au Feldmaréchal KEITEL et à moi-même cette nouvelle. Il était complètement surpris.

H0584 - 0046

Q.- J'aimerais encore que vous rectifiez une conception erronée de cette lettre de FALKENSTEIN. Cela se trouve à la page 81 du premier volume du livre de documents. C'est le PS-376, document USA-161. C'est une lettre de FALKENSTEIN qui vous a été adressée.

R.- Non, cette lettre est adressée au général WALDAU du Fuehrungsstab de l'aviation.

Q.- Voici ce qui y est dit : "En vue d'une guerre ultérieure contre les Etats-Unis le Führer s'occupe de la question de l'occupation des îles de l'Atlantique". On peut interpréter cela comme s'il y avait eu l'intention d'attaquer les Etats-Unis. Le Führer s'occupe en vue d'une conduite ultérieure de la guerre contre les Etats-Unis. Qu'entendez-vous par là ? Comment avez-vous compris cela ?

R.- Mais c'est tout à fait évident. A ce moment là on réfléchissait effectivement à la possibilité d'occuper les îles de l'Atlantique, ce que le Führer avait toujours voulu.

Q.- Dans quel but ?

R.- Pour constituer une base de sécurité des avant-postes en vue d'une intervention de l'Amérique, et nous devions nous occuper de telles questions bien que nous fussions totalement opposés, la marine comme l'armée et le Wehrmacht Fuehrungsstab, nous devions nous en occuper. C'est ce qu'il raconte dans cette lettre adressée au Général WALDAU. C'est contenu dans un autre document qui est devenu alors un ordre plus tard. C'est le PS-444.

Q;- C'est exactement ce qu'il y a ici. Avez-vous eu un intérêt quelconque à l'extension de la guerre ?

R.- Moi personnellement, non. Tout ce que je puis dire c'est que l'extension depuis le Cap Nord jusqu'à Tobrouk et depuis Brest jusqu'à Rostov-sur-le-Don était plus grande que je ne l'eusse aimée.

Q.- N'aviez-vous eu un intérêt à ce que le Japon

.../..

H0584 - 0047

entrât en guerre contre les Etats-Unis ?

R.- Non. Nous eussions préféré obtenir un nouvel allié, un allié puissant, sans obtenir en même temps un nouvel adversaire puissant.

R.~~XIX~~ Je ne sais pas (pas traduit) ce qui est arrivé sur le plan politique en ce qui concerne l'Italie, mais lorsque l'Italie après l'effondrement de la France a manifesté le désir de participer aussi à cette guerre, nous avons essayé d'empêcher cela nous autres soldats dans l'OKW ; mais nous avons simplement obtenu un atermoiement de cette intervention. On l'a différée de quatre à six jours. Le Führer n'a pas pu refuser complètement. Mais il est indubitable que, pendant toute la durée de la guerre, l'Italie n'a pas été une charge pour nous. Il est certain que les historiens de l'avenir le confirmeront.

Q.- En ce qui concerne toutes les accusations se rapportant à des crimes contre la paix, je peux me référer encore à des documents qui ont été présentés par GOERING, RIBBENTROP, RAEDER et DOENITZ. Je ne sais pas si la procédure exige que je donne des références de ce genre.

Voici une dernière question : Le Ministère Public a présenté toute cette série de campagnes comme un plan préconçu, un plan de conquête ~~xxxxxxx~~ exécuté par vous en tant que conspirateur. Que pensez-vous de cette façon de décrire les choses ?

R.- Je crois que cette image complètement déformée a déjà été corrigée et dans l'ensemble par les dépositions que j'ai faites. La guerre contre la Pologne a éclaté sans que j'eusse participé à sa préparation de quelque manière que ce fût. Cette guerre s'est étendue pour devenir une guerre mondiale, contrairement à tous les espoirs des soldats. Pour cette guerre il fallait improviser absolument tout. Il n'y avait rien d'autre que le plan d'agression contre la Polo-

H0584-0048

gne . Nous n'avions ni assez d'obus ni assez de munitions.

Aucun soldat ne pensait à ce moment-là à la Norvège, à la Belgique, à la Hollande, à la Yougoslavie, à la Grèce, et encore moins à la Russie. Il n'y avait pas d'accord militaire avec l'Italie ou avec le Japon. Les explications données par le chef de l'état-major général MARSHALL, je les reconnais comme étant justes dans presque tous leurs points.

Q.- M. le Président, je n'ai plus de questions à poser au témoin.

LE PRESIDENT.- Est-ce qu'il y a des avocats de la défense qui veulent poser des questions ?

DR. LATERNSER (défenseur de l'état-major général et de l'OKW).- M. le Colonel-Général, en votre qualité de chef du Wehrmacht-Fuehrungsstab vous avez été pendant plusieurs années l'officier le plus élevé en rang de l'état-major général de l'armée allemande ?

R.- Oui.

Q.- Au cours de vos fonctions vous avez été pendant quelque temps professeur à l'Académie militaire ?

R.- Non, pas exactement à l'Académie militaire. C'était pour les cours de l'état-major général qui ont précédé la formation de l'Académie militaire. Ces cours étaient organisés au siège des différentes armes.

Q.- Etant donné que les différents chefs des armes sont sortis de l'état-major général, je vous prie d'indiquer très brièvement dans quel sens ces officiers ont été élevés dans cette Académie militaire . Je vous prie de vous limiter aux points suivants : Quelle a été la place prise dans cet enseignement en ce qui concerne l'attaque, la propa-

.../..

H0584-0049

gande pour les guerres d'agression, la position prise en ce qui concerne le Droit International et la guerre.

LE PRESIDENT.- J'ai dit que le Tribunal pensait que cette question est absolument non pertinente.

Q.- Si le Tribunal croit que cette question n'est pas pertinente, alors je renoncerai à la réponse à cette question.

M. le Colonel-Général, vous connaissez le point de vue de l'accusation selon lequel les chefs militaires auraient formé un groupe dont le but aurait été de déclencher des guerres d'agression et de commettre au cours de ces guerres des crimes violant les lois de la guerre et les principes de l'humanité. Je vous prie de donner sur ce point votre point de vue et en particulier sur le fait de savoir s'il y a vraiment eu formation d'un groupe comprenant les chefs militaires ?

R.- Je n'ai jamais compris ce concept présenté ici sur lequel il y avait un groupe et je ne le comprendrai jamais. C'est tout comme si les passagers d'un paquebot se réunissaient sur un transatlantique et, une fois là, seraient unis par les instructions du capitaine. Ce soi-disant groupe d'officiers supérieurs était peut-être une unité absolue sous le Kaiser, mais même à cette époque-là il ne l'était pas. Après la révolution nationale-socialiste ce groupe était absolument scindé dans tous les domaines de la vie, sur le plan politique et sur le plan de l'idéologie et sur le plan de la F..... Tout ce qui les unissait, c'était le fait qu'ils étaient soldats et qu'ils devaient obéir.

LE PRESIDENT.- Il vaut mieux que nous suspendions l'audience maintenant.

(L'AUDIENCE EST SUSPENDUE JUSQU'A 14 HEURES).

-:-:-

159
7

H0584 - 0050

L.C. 1
5 Juin 1946
14 à 15 h.

TRIBUNAL MILITAIRE INTERNATIONAL

séance tenue le 5 Juin 1946 sous la présidence

de LORD JUSTICE LAWRENCE

---

- séance ouverte à 14 h.-

-:-

DR LATERNSER. - Avant l'occupation de la Tchécoslovaquie le 10 aout 1938 il y a eu une conversation entre Hitler et les chefs militaires à laquelle vous assistiez également. Jusqu'à présent on n'a pas encore parlé ici de cette conversation. Je voudrais vous poser la question suivante : quel était le but de cette conversation ?

R. - Durant cette conversation Hitler parla pedant deux à trois heures de la situation politique et militaire avec les officiers du Général Staff. et avant tout spécifia que le problème sudete à tout prix devait être solutionné. Il décrivit les différentes possibilités, mais avant tout il expliqua clairement ses intentions, mais aussi sa confiance qu'il arriverait à son but sans que la France et l'Angleterre prennent les armes contre lui.

Q. - C'était en somme le contenu de cet entretien ?

R.- Oui, c'est dans les grandes lignes le résumé

H0584 – 0051

de cet entretien. Savez-vous pour quel motif les chefs des différentes formations de la Whermacht n'ont pas pris part à cet entretien ?

R. -Parce que le Commandant Schmudt qui était l'aide de camp m'avait fait part avant la conversation elle-même de ce qu'il en était. Il me disait que c'était l'intention du Fuehrer de parler en particulier à un officier d'Etat-major plutôt qu'aux officiers directement pour qu'ils ne se trouvent pas dans la possibilité de critiquer des ordres qui leur seraient transmis ensuite, et que les officiers d'Etat-major sachent exécuter leurs ordres au mieux.

Q. - Oui, mais au sujet de cette conversation il y a une critique extrêmement importante de la part de ces officiers dont vous parlez.

R. - Je ne veux pas dire que c'était une critique, mais un de ces généraux a cru devoir faire remarquer au Fuehrer que tout de même la France et l'Angleterre pourraient attaquer s'il entreprenait quoi que ce soit contre la Tchécoslovaquie. C'était le Général Von Viedersheim.

Q. - Est-ce que Hitler a appliqué ces principes d'écarter les chefs principauxmilitaires de ce genre de conversations ? Est-ce qu'il a toujours suivi ces principes ?

R. - Ila très suvent agi ainsi; il l'a en général toujours fait. Par exemple après notre attaque manquée au sud-ouest de Rome il fit venir des officiers en sous-ordre dans son cabinet, depuis le chef de corps

H0584 – 0052



jusqu'auxchefxde compagnie et personnellement pendant des jours entiers dans la présence de leurs supérieurs, et chacun individuellement il les a entendus et interrogés. Ilavait fait de même très frequemment avec des officiers d'aviation sans que soit présent le chef de la .Luftwaffe.

Q. - Vous étiez présent à laplupart des discussions qui ont eu lieu chez Hitler ? Est-ce que des chefs d'armée qui se trouvaient présents au G.Q.G. d'Hitler prenaient eux aussi part à ces conversations ?

R. - Quand il s'agissait d'évènements déjà produits le Fuehrer était asses communicatif, mais dès qu'on parlait d'une question qui n'était encore qu'ç l'état d'embryon, par exemple l'attaque de 1942 contre la Russie, à ce mòment là un commandant par exemple du front de l'Ouest ne pouvait pas prendre part à la conversation et de même dans le sens contraire. Au sujet de ses intentions il ne mettait au courant que les officiers mêmes qui au point de vue service étaient obligés d'être au courant.

Q. - Dans des cas semblables onne réunissait que le cercle le plus étroit ?

R. - C'est cela. D'après les ordres du Fuehrer ildisait à son aide de camp : nous allons faire une conversation dans notre cercle étroit où ne prendrons part que lesofficiers compétents;

Q. - Avez-vous lorsqu'on a discuté de la situation fait despropositions, o u avez-vous entendu faire des propositions, des contre-propositions par des chefs dé l'armée ? Par qui et à quel moment ? Je vous prie dd

H0584 - 0053

me dire ce que vous savez.

R. - Je ne puis vous répondre que très brièvement, quoique il me faudrait parler une heure sur cette question. Je puis dire qu'il n'y eut aucune conversation au cours de laquelle des méthodes traditionnelles essentielles anciennes concernant des opérations ont amené à un conflit avec les conceptions révolutionnaires du Fuehrer., de xx sorte que les chefs d'opérations individuelles en mettant àn mettant à part les premières opérations du début de la guerre, avaient des divergences de vues assez grandes. Je pourrais nommer tous les chefs d'armée qui existent, je n'en connais pas un seul auquel ce ne soit pas arrivé.

Q. - Vous connaissez certainement tous les chefs d'armée personnellement ?

R. - Les chefs des armées pendant la première moitié de la guerre, je les connaissais tous. A la seconde moitié de la guerre, les chefs de l'armée à l'Est, je ne les connaissais pas tous. Ils n'étaient pas issus de l'Etat-major ordinaire, de sorte que je ne les connaissais pas tous;

Q. - Est-ce que par exemple, il était possible qu'un chef d'armée ait pu demanderà parler à Hitler directement ?

R. - Un chef d'armée ne le pouvait pas; un chef de groupe d'armée devait d'abord demander au chef de l'armer à parler. Lorsqu'il n'y eut plus de chefs suprêmes de l'armée, le chef de groupe d'armée s'adressait à l'aide de camp militaire ou au chef de l'Etat-major de l'armée pour demander à pouvoir faire un rapport, mais ceux dont vous parlez ne le pouvaient pas.

Q. - De sorte que si un chef d'armée avait l'intention de protester contre une mesure quelconque qu'il ne

H0584 - 0054



jugeait pas appropriée il lui fallait alors s'adresser à son chef d'armée et c'était celui-là alors qui par la voie hiérarchique pouvait faire la contre proposition à Hitler.

R.- Oui, c'est absolument exact;

Q. -bQue savez-vous du renversement éventuel d'Hitler par Himmler contre les généraux, par cexmple quand je dis généraux, je veux dire ceux qui se trouvent parmi le groupe dont vous parlez.

R. - Je crois avoir déjà répondu à une partie de ces questions en vous disant que nousn'étions pas en mesure d'éviter que soient transmises au Fuehrer des informations et précisément dans les milieux de lappolice continuellement on saisissait l'occasion par la voie d'Himmler en se basant sur des principes militaires et chevaleresques de faire quelque chose. Nous ne pouvions pas empêcher les ordres du Fuehrer qui ordonnait d'agir de vfaçon brutale. C'était une chose courante. En tous les cas ce fut remarqué chez de nombreux chefs d'armée

R. - Etant donné ce que je viens de vous décrire ily ily avait eu une conférence avec Himmler en tête à tête avec le Fuehrer dans laquelle il avait essayé de se mlaindre de certains généraux de l'armée, et nous nous en aperçumes au fait que le jour suivant le Fuehrer tout d'un coup commença sans que nous sachions pourquoi à élever des objections contre tel ou tel chef d'armée et à le "noircir".

Q. - Quelles étaient les relations entre l'OKW et l'OKH ?

R. - Avant la guerre et dans les premiers temps

H0584 - 0055

de la guerre, les relations entre l'OKW et l'OKH étaient toujours extrêmement tendues. Le motif en était uniquement les raisons militaires intérieures parce que lorsque fut créé l'OKW il en était surgi un groupe d'état-major qui se trouvait hors des pouvoirs du chef de l'OKH et c'était lui qui donnait l'ordre à ces chefs de l'OKW. Ce système était naturellement très critiqué, et considéré avec méfiance par les chefs d'armée. Je puis encore ajouter que le Maréchal Keitel et beaucoup d'officiers avec beaucoup de peine ~~xx xxxx~~ ont fait tout ce qu'ilspouvaient pour que cette tension n'existe plus au cours de la guerre.

Q. - C'est suffisant, M.Jodl. On reproche aux chefs de l'armée d'avoir retardé la fin d'une guerre qui n'avait plus de but. Que savez-vous sur les efforts par exemple ~~duxfaixx~~ des fels marechaux Von Runstedt et Rommel après le début de l'invasion ?

R. - Je me souviens des conversations que j'ai eues avec des chefs suprêmes lorsque le Fuehrer était parti au G.Q.F. au nord de R..... Cela pouvait être au mois de juillet 1940. Lorsde ces conversations, le Feldmaréchal ..... et tout particulièrement ROMMEL ont exposé le sérieux de la situation en France, et cela d'une façon qui n'offrait aucun doute. Ils ont fait remarquer la supériorité incontestable de l'aviation anglo-saxonne et ils disaient qu'avec cette aviation les opérations sur terre devenaient absolument impuissantes. Je me souviens parfaitement de ce que le Feldmaréchal ROMMEL dit en conclusion. Il dit au Führer : "Comment vous représentez-vous désormais la continuation de cette guerre ?". Le Führer était assez embarrassé par cette réflexion et il répondit brièvement : "C'èst là

.../..

H0584 – 0056

une question qui ne fait pas partie de votre ressort ; c'est à moi de m'en occuper".

Q.- Avez-vous lu la lettre du Maréchal von KLUGE qu'il a écrite peu avant sa mort à HITLER ?

R.- J'étais à côté du Führer lorsqu'il reçut cette lettre. Il ouvrit l'enveloppe, lut la lettre et me la donna à lire. Il y avait exactement dedans le contraire de ce que j'aurais attendu. Le Maréchal von KLUGE commença sa lettre en reconnaissant la personnalité du Führer, en décrivant combien il l'avait toujours admiré et avec quelle énergie il avait toujours su conduire la guerre. Mais, au fond de lui-même, il aurait été beaucoup plus près du Führer que ce dernier ne s'en doutait. Il lui disait aussi que c'était avec une confiance entière qu'il avait rempli son devoir envers lui ; mais, comme l'aide qu'on lui avait promis dans la Luftwaffe ne lui avait pas été donnée, il était maintenant convaincu que la situation était sans espoir.et qu'il pouvait dans les derni ères heures de sa vie lui donner un seul bon conseil : faire la paix maintenant.

Tel était en bref le contenu de cette lettre.

Q.- Général JODL, connaissez-vous d'autres exemples d'efforts qu'auraient fait des chefs de l'armée pour tenter de faire terminer cette guerre sans espoir ?

R.- Aucun chef de l'armée ne pouvait attaquer la question politique, car la fin de la guerre n'est pas une question militaire, c'est une question politique, c'est une décision politique. Mais indirectement il me faut dire qu'il n'y avait pas un officier en position responsable qui n'eut pas déclaré ouvertement au Führer et honnêtement la situation telle qu'elle était en montrant bien qu'elle était perdue lorsqu'on arriva à la fin. Moi-même personnellement je lui ai exposé mon point de vue dans un mémoire écrit et l'ai remis au Führer.

.../..

H0584 - 0057

L.C. 8.

5 Juin 1946.

14 à 15 h.

Q.- Je n'ai plus de questions à vous poser sur les campagnes.

Quelle était l'attitude de l'OKH, particulièrement de von BRAUCHITSCH, vis à vis de l'Autriche ?

R.- C'était la veille de l'entrée en Autriche, à 2 hs du matin. J'étais chez le Maréchal von BRAUSCHITSCH et je l'ai trouvé dans un état d'esprit particulier. Je ne voyais pas le motif pour lequel il était ainsi, mais il avait autour de lui la conviction que de cette entrée en Autriche surgirait un conflit militaire soit avec l'Italie, soit avec la Tchécoslovaquie, peut-être aussi était-il au point de vue politique pas très satisfait ~~tant~~ quant à cette augmentation d'éléments allemand du sud dans le Reich. En tout cas, il m'a paru très ému.

Q. - Et quels furent les motifs de cette tension qui fut remarquée après la campagne de Pologne entre Hitler d'une part et les chefs militaires d'autre part ?

R. - C'était une époque de conflits particulièrement difficile, et ceci parce que le chef suprême de l'armée et beaucoup de généraux en chef précisément avaient ce point de vue que j'ai décrit ce matin ici, savoir qu'il fallait être tranquille à l'ouest pour terminer la guerre; étant donné que c'était là un argument politique, ils ne pouvaient rien dire. et le chef suprême de l'armée a donné un argument militaire au Fuehrer qui était le suivant :"dans l'état om se trouve notre armée à l'heure actuelle, nous ne sommes pas en mesure de combattre une armée ~~quelconque~~ comme l'armée française renforcée par l'armée anglaise; nous sommes incapables de la vaincre", et ceci amena une grande amertume chez le Fuehrer, car toutes ces discussions avec les chefs

H0584 - 0058

d'armée, tout son discours du 23 novembre, le mémorandum qu'il écrivit là-dessus depuis cet ordre n'ont surgi et ne peuvent être expliqués et considérés que sous le point de vue de cette amertume dont je viens de parler.

Q. - Le Ministère public à propos de diverses organisations a présenté diverses déclarations sous serment. Je vous prie de vous référer à l'affidavit n° 12 US557, déposé par Walter Schellenberg, et de prendre position. A la page 1, Schellenberg prétend que dans la région de Einsatzgruppen des groupes de SD se trouvaient sous les ordres de l'armée SD .Est-ce exact ?

R. - Ce n'est exact que dans une très petite mesure. Il me faut me référer au début de la réponse Je dois vous dire que pour moi l'expression Einsatzgruppe avec Einsatzkommando je ne l'ai entendu qu'ici à Nuremberg. Il me faut le dire ici ouvertement sans quoi on me nomerait un "Parcival"? Mais c'est un fait, je n'ai été au courant que du fait que la Police secrète dans les trois zones d'opération était divisée en trois parties. La première était la zone de combat, et cela aussi loin qu'elle pouvait être atteinte par un prljectile d'artillerie de l'adversaire. Dans cette zone il y avait tout ce qui pouvait se trouver et tout ce qui se trouvait là sous les ordres directes de l'armée, mais dans ces régions il n'y avait pas non plus de police, sauf la Gestapo.

Q. - La Gestapo était seulement une partie de ladivision ?

R. - La Gestapo était une troupe qui se trouvait parmi les autres troupes. Derrière il y avait la zone de l'armée qui se trouvait sous la direction

H0584 - 0059

L.C. 10
5 Juin 1946
14 à 15 h.

d'un chef d'armée et derrière cette zone il y avait encore une zone dans laquelle se trouvaient toutes les réserves colonnes, installation du G.Q.G. de l'armée, et dans cette région principale qui était largement la plus grande - c'était 97 % de la zone d'opération entière-, lapolice entière elle-même qui ne faisait pas partie de l'armée ne se trou ait pas au point de vue tactique sous les ordres de l'armée, mais elle était par exemple sous les ordres du Reich fuehrer/SS Himmler ~~et~~ au point de vue militaire, c'est-à-dire au point de vue ravitaillement ~~du~~, mouvement de~~s~~. ~~XX~~ ~~déplacement d'avance ou de retraite~~

Il y avait bien entendu pour l'armée à ce moment tous les pouvoirs nécessaires pour donner des ordres à cette troupe quant aux mouvements qu'elle devait suivre ou quant à son ravitaillement.

Q. - Schellenberg, dans les zones d'opér ations de l'arrière, ~~de l'armée~~ et dans la zone d'opération de l'armée, ..... ces Actions Commanders etgroupes étaient sous le RSHA comme discipline et administration. Est-ce correct ?

R. - C'est exact. Toute cette police recevait des ordres sur ce qu'elle devqit faire uniquement de la part de Himmler.

Q. - Schellenberg prétend enoutre dans son affidavit n° 12, USA 557, que dans ses sous-ordre il y avait aussi les questions disciplinaires qui étaient comprises. Est-ce exact ?

R. - C'est absolument faux. Jamais unofficier de l'armée ne pouvait punir unmembre des SS ou de lapolice.

H0584-0060

1ç 11
5 Juin 1946
14 à 15 h.

Q; - Le travailprincipal de ~~dz~~ ces groupes d'action s'occupait particulièrement de détruire les juifs et les communistes , ainsi qu'on l'a prouvé ? Schellenberg prétend dans son affidavit n° 12 que d'après lui les chefs de groupes d'armée auraient été parfaitement au courant de ces devoirs que remplissaient la police et cela par la voie hiérarchique. Il a expliqué cela dans son affidavit et a donné sa conviction dans ce sens. Je vous demande votre avis. Croyez-vouw qu'il soit exact de penser ainsi; vous êtes certainement l'officier le plus au courant de toute la Whermacht ?

R. - Il est bien entendu que je ne saurais juger d'une façon exacte ce qui enpratique était la vie en com:un aufront, ce qu'ont fait là-bas les chefs, ou non, mais je puis vous dire d'une façon certaine que moi je n'ai jamais eu un ordre qui contenait autre chose que de dire que ces groupes de police existaient et avaient été envoyés dqns la zone d'opération pour assurer le calme, pour éviter des émeutes, et eventuellement pour lutter contre les bandes de partisans. Je n'ai jamais vu ni unordre ni un avis disant autre chose.

Q. - Général Jodl, croyez-vous que les chefs d'armée ou de groupes d'armée auraient accepté de tellez mesures ?

R. - Je considère cela comme hors de la question étant conné que dans des cas infiniment plus réduits ils ont élevé des protestations des plus violentes . Il y a des centaines de documents qui ont été présentés ici par le Ministère Public et ces documents prouvent phrase par phrase comment parmi les troupes on a élevé des objections disant qu'on ~~qu'on~~ considérait comme inhumaines certaines mesures

H0584 - 0061

qui pouvaient par ailleurs être dangereuses pour le calme dans les pays occupés.

Q. - Je vous rappelle le mémoire de Blaskowitz. qui était un des premiers. L'avez-vous lu ?

R. - Non, j'en ai simplement entendu parlér.

Q. - Le Ministère dans l'affidavit n° 13 en outre a parlé de ceci,: ( c'était USA exhibit 13 du Major Wilhelm Scheidt. USA exhibit 558) mp. 1.

"c'était un fait commun que la guerre des partisans des deuc côtés a été exécuté avec cruauté".

Je saute une phrase : "il est hors de question que ces faits ont été portés à la connaissance des chefs de l'armée et des chefs d'état-major". En outre, il était connu qu'Hitler était d'avis que dans la lutte contre les partisans l'application de chatiments cruels seule pouvait obtenir un résultat." Est-ce que ces déclarations sont exactes ; à savoir que les officiers supérieurs de l'Etat-Major et de l'armée étaient parfaitement au courant des atrocités exécutées par les deux parties ? Est-il exact qu'ils en aient eu connaissance?"

R.- Ce que nous avons su de la guerre des partisans et surtout la façon dont elle a été conduite par l'adversaire, le Tribunal le sait déjà dans ses écrits, moi-même je me réfère aux instructions que j'ai signé regardant les bandes de partisan dans le document RS 665. Ce document explique aussi longuement comment les partisqns conduirent eux-mêmes la guerre. Naturellement nous n'avons pas trouvé cela tout seul

H0584 - 0062

mais c'était le résultat de centaines d'avis qui nous étaient parvenus disant qu'une troupe dans ce genre de combats qui étaient sous l'impression de cette lutte de l'adversaire, ne pouvait combattre doucement. On peut bienpenser ce qui a suivi. Mais malgré cela il ressort des prescriptions que nous leur donnâmes qu'il n'a jamais été dit qu'on ne devait pas faire deprisonniers dans cette lutte de partisans, mais bien au contraire il est clair d'après tous les avis que nous avons reçus que le nombre de prisonniers a été considérablemeng plus grand que celui des morts. Si le Fuehrer était lui-même d'avis que les troupes dans cet te guerre de partisans ne devaient pas recevoir d'ordre pour limiter leur action, cela est evidemment exact étant donné ue le Fuehrer en avait discuté avec moi et avec les chefs d'armée.

Q. - Quand les chefs de l'armée ont reçu des déclarations concernant les cruautés, les atrocités effectuées par leurs propres soldats, que s'est il passé?

R.- Alors l'intéressé a été mis devant un tribunal militaire et ceci est facile à prouver par nos documents, car je vous rappelle l'ordre que le Fuehrer a donné qui commence par cette phrase "on m'a informé que des soldats isolés des forces armées avaient été amenés devant des tribunaux militaires à la suite de guerre contre les partisans..."

Q. - C'est la seule chose que pouvait faire le chef de l'armée;

R/- Il n'avait pas lapossibilité de faire autre

H0584 - 0063

ment. Et même après la réception de cet ordre, ila ajouté selon son point de vue à lui : qui donc aumit pu l'en empêcher ?

Qo - Le Ministère Public par l'affidavit nº 15 USA document 559, dit que le général en question indique à la p. 1 au milieu : "ce n'est que maintenant sur la base des documents présentés que je me suis rendu compte que l'ordre d'exécuter de la manière la plus dure la guerre des partisans, est venu des ordres supérieurs, et que cette guerre de partisans ne devait être qu'unprétexte pour arriver à liquider la question juive et à nous débarrasser des éléments douteux"

Est-ce que la Direction Suprme de la Whermacht avait ce point de vue ? était-ce là vraiment son but définitif ?

Ro - Non, bien entendu, on est plus prudent après les choses qu'avant. Moi-même j'ai appris beaucoup de choses ensuite que je ne savais pas auparavant, mais ce point de vue est absolument raisonné, car parmi les partisans il n'y avait pour ainsi dire pas de juifs. Les partisans étaient des fanatiques uniquement, des "durs", des lutteurs et la plupart du temps des Russes Blancs. Le témoin Bach-Zelewski a dû le reconnaitre sur la demande de mon défenseur. Il a reconnu lui-même qu'il n'existait pour ainsi dire pas de juifs parmi les partisans .

Quant à l'anéantissement des Slaves, je ne puis que constater que les Slaves qui étaient tués dans les guerres de partisans représentaient au moins 1/20 ou 1/30e de ceux qui sont tombés dans les batailles normales avec l'armée

L.C. 15
5 Juin 1946
14 à 15 h.

H0584 - 0064

soviétique. Ce chiffre ne peut donc pas entrer en ligne de compte.

Q. - Du même général Roettinger on a présenté un affidavit n° 60, USA 560. Il cite dans la dernière phrase : " Bien qu'en général on soit au courant du travail particulier de la SD et que vraisemblablement c'était avec le consentement du chef de l'armée, nous agissons contre ces méthodes autant que possible étant donné qu'elles mettaient en danger nos propres troupes."

Le Général Roettinger, prétend dans sa déclaration sous foi deserment que le travail particulier des membres du SD vraisemblablement devait être exécuté à la connaissance des chefs d'armée. Si cela était exact, il vous faudrait, général Jodl, le savoir et vous avez déjà répondu à cette question.

R.- Oui, j'ai déjà répondu à cette question. Je n'ai jamais parlé à un officier qui aurait eu connaissance de ces faits, et qui se serait exprimé dans ce sens vis à vis de moi.

Q. - De même contre l'"OKW. le Mihistère Public présente l'affidavit n° 17 qui est USA 562. Cette déclaration sous foi de serment provient dunfuehrer SS Rode; c'est à la p. 2 enhaut :

"comme preuve onpeut considérer l'ordre de l'OKW et de l'OKH qui disait que pour lesprisonniers qui faisaient partie de bandes de partisans comme par exemple des juifs et des commissaires politiques devaient être livrés à la SD pour traitement spécial. En outre, cet ordre disait également que dans la liste des partisans il ne allait faire aucunprisonnier à part ceux dont je viens de parler."

H0584-0065

L.C. 16
5 Juin 1946
14 à 15 h.

Général Jodl, est-ce qu'il y avait un ordre semblable disant qu'il ne fallait pas faire de prisonniers parmi les bandes de partisans ?

R. - Il n'a jamais existé un ordre semblable, jamais je n'ai vu un ordre pareil dans les prescriptions sur lesbandes de partisans ; quant à ces insertions je puis vous dire que chaque pas' est fausse. Unordre OKW et unordre OKH n'a jamais existé, c'est-à-dire unordre qui viendrait des deux formations. Les juifs, dans les groupes de partisans, je viens de vous le dire, étaient des agents provocateurs ou autres; c'est une affaire toutà fait spéciale. Les commissaires politiques, c'est encore tout différent. et on ne les a jamais livré pour "traitement spécial". Jamais cela n'est arrivé. tout au plus onles a livrés à la Police de Sécurité.

Q.- Il y a un affidavit n& 18 qui a été présenté au Ministère Public sous le n° USA-563. Cet affidavit Rode dit ceci : "autant que je le sache des tropes de la SD se trouvaient auprès des groupes d'armée et pratiquement sous nos ordres aussi bien au point de vue tactique qu'à tous autres points de vue. Pour cette raison les devoirs et les méthodes employés par cxs unités devaient être connus des commandants suprêmes. Ils les approuvaient, puisque vraisemblablement ils n'ont jamais protesté."

Connaissez-vous le Fuehrer SSRode ?

R - Je ne le connais pas. Je crois qu'il n'est pas écessaire de dire grand chose là-dessus, car ici sur le banc des témoins le général de la Police Schellenbert qui lui-même a dirité unpareil groupe et qui pourrant devrait le savoir, a dit ici clairement comment fonctionnait ce mécanisme et de qui il recevait des ordres"

H0584 – 0066

L.C. 17
5 Juin 1946
14 à 15 h.

Q. -b Ce n'était pas Schellenberg, c'était Ohlendorf.

R.- Oui, oui, vous avez raison.

Q. - J'ai encore quelques questions à poser au sujet des ordres. Etiez-vous présent à la conversation dans laquelle Hitler a dit aux chefs de l'armée l'ordre des Commissaires ?

R. - Au sujetde l'ordre concernant les commissaires ilen a parlé au début. Il a dû emparler avec les chefs d'état-major ou le commandement en chef de l'armée, et peut-être quelques officiers de l'OKW. et dans son discours il s'adressa à eux en disant :" je ne peux pas demander que les généraux comprennent mes ordres, je ne leur demande simplement que de les exécuter.

Q. - Connaissez-vous des chefs d'armée qui auraient opposé une résistance ~~à~~ à, de pareils ordres ?

R. - Onm'a raconté un jour, j e ne sais plus qui, que le feld maréchal Rommel aurait brûlé cet ordre.

Q.- Vous ne parles pas d'un ordre de commandant au sujet du Deldmaréchal Rommel ?

R. - Oui, nous parlons de l'ordre concernant les commissaires. Je me souviens que de la part de l'OKH qui devait exécuter malheureusement cet ordre, je sais qu'il y a toujours eu des représentations , des objections et cela pendant un temps assez long. Les officiers de l'Etat-Major me dirent aussi que la plupart du temps ces ordres n'avaient pas été exécutés pour la plus grande partie, mais je connais une pro

H0584 - 0067



positionofficielle qui a eu lieu auprès du Fuejrer pour lui demander d'annuler cet ordre. Cela a été fait, mais je ne sais plus à quelle date.

Q. - Qui avait fait fait cela ?

R. - Un cher d'armée, je ne sais plus lequel

Q._ Quand ?

R. - Je crois que c'était au printemps 1942 et sur cette demande l'ordre a été je le sais exactement annulté.

Q. - Avez-vous parlé avec un chef de l'armée qui aurait approuvé cet ordre ?

R. - Non. Tous les officiers auxquels j'ai parlé considéraient cet ordre comme devant premièrement être refusé au point de vue humanitaire et secondai demande pratiquement faux.

Q. - Au moment où Hitler a donné des motifs verbau pour justifier cet ordre dont vous avez déjà parlé partiellement ici, est-ce que Hitler a encore après exposé des motifs nouveaux pour justifiier cet ordre ? Je vous prierai pour que cette question soit tout à fait claire de bien vouloir ma les indiquer.

H0584-0068

R.- Il a fait de longuesdéclarations là-dessus, comme toujours, quand il voyait la nécessité de convaincre quelqu'un.

Q.- A-t-il dit ...

LE PRESIDENT.- Ces raisons n'ont -elles pas été déjà données.

DR. LATERNSER.- Autant que je le sache, M. le Président, elles n'ont pasété complètement confirmées. Est-ce qu'HITLER, lorsde ces conversations, a indiqué ...

LE PRESIDENT.- N'avez-vous pas déjà donné les raisons pour lesquelles, d'après vous, HITLER a donné cet ordre.?

R.- Je n'ai pas encore donné certains motifs principaux du Führer...

LE PRESIDENT.- Attendez un instant, Dr LATERNSER, j'ai déjà dû vous demander d'être plus bref, pour ainsi dire chaque fois que vous avez pris la parole pour interroger un témoin. Vous avez pris plus d'une heure maintenant pour poser des questions sur le Haut-Commandement. La Cour estime que beaucoup de ce temps a été pris en pure perte.

DR. LATERNSER. - M. le Président....

LE PRESIDENT. - Vous n'avez pas besoin de discuter pour cela, il peut donner ses explications maintenant.

R. - J'ai simplement à dire, pour compléter, que le Fuhrer disait alors - si vous ne croyez pas que je vous diseici la vérité, lisez ce que nous recevions quant à l'attitude des Commissaires russes dans les pays occupés.

H0584-0069

alors vous pourrez vous faire une image de ce qu'on pouvait attendre de ces commissaires.

Q. - Je veux encore vous parler du document PS-884, qui a été présenté ici. Je voudrais vous poser une question au sujet de ce document.

LE PRESIDENT. - Voulez-vous répéter le numéro du document ?

DR. LATERNSER. - PS- 884. Ce document a été présenté par l'accusation russe ; il se trouve à la page 151 du second livre de documents du Général Jodl.

Sous le chiffre romain nºII, il s'agit de la page 153, on dit ce qui suit, je cite :"En opposition à ceci, le memorandum nº 3 du Reichsleiter Rosenberg suggère....."
Je ne veux pas lire plus loin. Il vient alors une proposition.

Je voudrais vous demander quels furent les motifs qui amenèrent le chiffre II à figurer dans cette note de rapport ?

R. - Je ne peux pas faire de supposition, étant donné que je ne sais pas de quoi il s'agit, mais je n'ai aucun doute....

LE PRESIDENT. - Nous ne voulons pas deviner.

DR. LATERNSER. - C'est exact, mais je pensais que le témoin en avait la connaissance personnelle.

Témoin, vous avez dit hier que l'ordre des commandos du 18-10-1942 avait été rédigé sur la demande du Commandant en chef de l'Ouest, et avait été modifié. Qui était alors le Commandant à l'Ouest, et qui a fait cette proposition ?

R. - C 'était le Maréchal Von Rundstedt

../

H0584 - 0070

Il avait demandé que l'ordre soit complètement annulé

Q. - Vous connaissez l'ordre du général VonReichenau. que le Ministère Public russe, le 13 février a présenté sous le document URSS 12. Il est daté du 10 octobre 1941. Connaissez-vous les motifs qui ont amené cet ordre.

R. - Oui. Reichenau était alors chef de la 6° armée, et dans lasection de son armée il y avait la ville de Kiev et c'est ce qui s'est passé dans la ville de Kiev en fin septembre dont j'ai entendu parlé, et au sujet duquel j'ai parlé unpeuce matin. Telles furent les raisons qui amenèrent la rédaction de cet ordre.

Q. - Comment ces ordres ont-ils été e xécutés, sévèrement ou moins sévèrement ?

R. - Je le sais, parce que le Dr Lehmann ...

LE PRESIDENT. - Ceci n'a rien à voir avec les accusations portées contre lehaut commandement. On n'accuse pas le haut commandement d'avoir fait des incorrections en Cour martiale.

DR LATERNSER. - M onsieur le Président, je crois être d'un autre avis sur ce point, car si les chdfs d'armée avaient en endu parler de t elle manque de discipline....

LE PRESIDENT. - Voulez-vous me montrer quelque chose dans les preuves où dans l'acte d'accusation, qui porte des accusations contre le haut commandement ou contre les membres du haut commandement pour avoir mal fait fonctionner des cours martiales.

DR LATERNSER. - Non. Je voudrais prouver l'attitude des chefs d'armée.

Q.- Que sa vez-vous des raisons ...

H0584 - 0071

L.C. 4
5 mai 1946
15 à 16 h.

LE PRESIDENT. - La Cour ne veut pas entendre votre question.

Q. - Que savez-vous quant aux motifs pour lesquels sont morts tant de prisonniers russes au cours de l'hiver 1941 ?

R.- Je suis au courant de cette question, étant donné que les aides de camp du Fuehrer et même plusieurs personnellement ont été envoyés sur place, et ont fait leur rapport au Fuehrer en ma présence. Il s'agit surtout ici de morts massives qui ont eu lieu après la bataille de Viasma. Lesmotifsde ces morts nombreuses furent décrits par les aide-de-camp du Fuehrer comme suit : l'armée russe qui fut encerclée avait montré une résistance fanatique, et surtout les 8 derniers jours ils avaient tenus sans aucun ravitaillement. Ils avaient littéralement vécu de racines et de morceaux de cuir, car ils s'étaient retirés dans des régions absolument désertiques et beaucoup d'entre eux sont tombés entre nos mains dansun tel état qu'ils étaient encore à peine capables de se remuer. Ils étaient absoument intransportables, et nous nous trouvions dans une situaton extrêmement difficilepour le ravitaillement étént donné que les voies de chemin de fer étaient détruites. Il était impossiblede les emmener; il n'y avait aucun ravitaillement ni aucun logement possible à proximité . La plus grande partie ne serait pas morte si on avait pu les soigner immédiatement dans des hopitaux. Là-dessus, il se mit à pleuvoir, ensuite le froid, et tels furent quelques-unes desmotifs pour lesquels une aussi grande partie de ces prisonniers, précisément ces prisonniers de Viasma sont morts.

H0584 - 0072

L.C. 5
5 mai 1946
15 à 16 h.

Voici quel fut le rapport que les aide-de camp firent au Fuehrer, et nous reçumes les mêmes avis du quartier Général du Fuehrer.

Q.- Que savez-vous quant au bombardement de Leningrad par l'artillerie ? Vous vous souvenez qu'ici untémoin a été entendu sur de point .

R. - J'étais présent, aux deux conversations que le Fuehrer a tenu avec le commandant en chef de l'artillerie allemande qui s'occupait de l'artillerie devant Leningrad. Il apporta des cartes indiquant les buts et c'était un système extrêmement étudié pour n'atteindre que des entreprises . Nous pensions qu'il était nécessaire d'abattre ces entreprises pour affaiblir la force de résistance de l'adversaire. qui se trouvait dans la forteresse. Avant tout, il s'agissait d'entreprises qui fabriquaient surtout des munitions. et surtout des munitions pour les grosses pièces d'artillerie. Nous avions si peu d'artillerie qu'il fallait absolument être très prudent et économiser beaucoup ces munitions, car la plupart du temps l'ennemi avait des canons venant de France et nous nous n'avions que les munitions que nous avions pu produire.

Q. - Vous savez ce qu'a dit le témoin, que l'artillerie à son point de vue avait avec intention visé les chateaux à Leningrad, et avait voulu les détruire. Vous avez vu les cartes qui mentionnaient les points à atteindre ?

R. - Je les ai eues pendant des semaines dans ma serviette, c'était uniquement l'industrie de l'Armament quenous visions, et ilne peut exister que des fous pour tirer sur autre chose.

H0584 - 0073

L.C. 6
5 juin 1946
15 à 16 h.

Il est évidemment possible que lesobus aient atteint un autre but, chaque artilleur sait que cela peut arriver.

Q.- Que savez-vous quant à l'ordre d'Hitler et de l'OKH lors de la retraite en hiver 1941, de détruire les cheminées et les maisons d'habitation ? Quels sont les motifs de cet ordre ?

R. - Les motifs ?

Q.- Je me réfère à l'ordre R-130. Je n'ai malheureusement pas pu constater quel jour cet ordre a été présenté au Ministère Public. Je vais essayer de le constater et je vous l'indiquerai.

R.- Dans cette lutte terrible de l'hiver où il y a eu jusqu'à 48° au-dessous de zéro, les chefs du front ont déclaré au Fuehrer dans le Grand Quartier Générak qu'il s'agissait uniquement dans cette lutte d'une lutte de froid; celui qui ne possédait pas unlieu pour se chauffer ne pouvait pas tenir; il ne pouvait pas non plus combattre les jours suivants. Là-bas c'était une véritable lutte pour avoir un poele, et si en conséquence au moment de la retraite,nous avons été obligé de partir, le Fuehrer a spécifié :"il faut que soient détruites les cheminées, et non seulement les maisons , aussi et surtout les cheminées car cela seul pouvait nous éviter la situation critique d'une poursuite éventuelle par les troupes russes et le fait que chaque destruction soit permise, si elle pouvait servir au point de vuemilitaire, je crois que l'on pourra spécifier que cela ne s'est produit que lors de cette campagne d'hiver, et qu'ainsi cet ordre était

H0584-0074



justifié.

Q.- Que savez-vous quant à l'affaire de Katyn.

R. - Le fait d'avoir trouvé des tombes massives , je ne l'ai appris que par mon service de propagande qui était renseigné par sa compagnie. de propagande dans l'armée. J'ai appris que le service de police criminelle avait entrepris une enquête pour éclaircir toute cette affaire, etj'ai envoyé un des officiers de mon service de propagande lors de l'exhumation. Il s'est trouvé avec des personnes compétentes et par cet officier j'ai reçu un rapport qui dans ses grandes lignes confirme ce qui a été dit par le Ministère des Affaires Etrangères dans son Livre Blanc. Il n'y a aucundoute quant aux faits qui sont représentés dans ce Livre et je n'ai jamais entendu dire que quelqu'un en ait douté.

Q.- Vous avez vu aussi le film qui a été montré ici par le Ministère public russe ? Vous avez vu les atrocités qui ont été exécutés dans le territoire yougo-slave. Pouvez-vous nous donner quelques images que vous ayez encore en mémoire et nous les expliquer.

R.- Je crois que chaque image qui a été montrée ici est absolument exacte en tant qu'image. C'étaient là des photographies, maisil n'est pas prouvé ce que représentait ces photographies. On ne voyait pas de par le film s'il ne s'agissait...

LE PRESIDENT. - Nous ne voulons pas d'argument.

Q. - Je voulais précisement arrêter le témoin, Monsieur le Président.

J'ai pensé à certainesimages que vous

H0584 - 0075



pourriez peut-être expliquer; je me rappelle entre autres une image où unchienpolicier saute après unidnividu.

LE PRESIDENT. - Dr LATERNSER, vous lui avez demandé auelles étaient ces photographies, et il a répondu qu'elles étaient absolument véridiques, ce sont des photographies. Ce n'est pas lui qui les a prises, il n'en connait rien. Tout ce qu'il peut raconter maintenant, c'est de la discussion.

Q. - Je retire ma question

Général Jodl, est-ce que Louvain a été vraiement pris comme on l'a dit ici ? Le témoin disait qu'on n'avait pas lutté pour avoir Louvain.

R.- Je crois que c'était le 18 mai. J'ai reçu un rapport dans lequel il y avait une phrase disant :"Louvain est tombé après une lutte très dure". Et je ne crois pas ...

LE PRESIDENT. - De quelendroit parlez-vous

Dr LATERNSER. - Je veux xasavoir de quelle façon Louvain est tombée, comment elle a été occupée, ou si on a lutté pour avoir cette ville. Le témoin a dit qu'on n'aurait pas lutté pour avoir Louvain...

LE PRESIDENT. - Qu'est-ce que cela peut avoir à faire avec l'Etat-Major général ?

Dr LATERNSER. - Je n'ensais rien, Monsieur le Président, mais parce que ona porté cela sur l'acte d'accusation , je ne vois aucune relation alors si vous ne me permettez pas de discuter, je

H0584 – 0076

ne le ferai pas.

LE PRESIDENT. - Est-ce un des évènements qui figure sur l'acte d'accusation ?

Dr LATERNSER. - Mais non, l'acte d'accusation n'enparle pas.

LE PRESIDENT. - Le témoignage ena-t-il parlé ?

DR LATERNSER. - On n'enparle pas, mais au cours de l'audition des témoins on a reproché à l'accusé d'avoir tiré avec de l'artillerie sur l'Université de Louvain sans aucunmotif.

LE PRESIDENT. - Je n'avais pas bien compris; continuez....

LE TEMOIN. - Je sais que le rapport de la Whermacht du 18 mai 1940 contenait la phrase suivante :"Louvain est tombé après une lutte très dure." et si le rapport de la Whermacht n'a peut-être pas tout dit, il n'a certainement jamais dit le contraire de lavérité. Je puis vous l'affirmer, car c'est moi qui le rédigeai.

Q. - Vous avez déjà conné les explications hier sur le cas d'Oradour. Je voulais vous demander ce que le Maréchal VonRundstedt a fait concernant ce cas lorsqu'onle lui a fait connaitre.

R. - Ce n'est que plusieurs semaines plus tard que j'ai appris que le Maréchal Von Rundstedt avait commandé une enquête et que l'affaire d'Oradour avait aussi entrainé une correspondance entre le Feld Maréchal Keitel et le Feld Maréchal Von Rundstedt.

H0584 - 0077

E.E. 10
5 Juin 1946
15 à 16 h.

Q. - Est-ce que par le chef de l'armée de l'Ouest il y a eu un procès militaire.?

R. - Je pense que c'est le cas par j'ai lu des déclarations d'un tribunal S.S. concernant cette affaire.

Q. - Comment s'es t terminé le procès ?

R.- Je n'en sais rien.

Q.- J'en arrive au dernier point :

Combien y a-t-il eu de conversations avant l'offensive des Allemands en décembre 1944 dans les Ardennes ?

R. - Quantà l'offensive des Ardennes ily a eu quatre discussions.

Q.- Avez-vous pris part à toutes ces discussions ?

R.- J'ai pris part à toutes ces discussions.

Q.- Estèce à la suite d'une de ces discussion à une époque quelconque qu'il a été donné l'ordre de fusiller lesprisonniers pendant cette offensive.

R.- Non.Je puis même vous dire davantage. Au cours d'une de ces conversations il n' a pas été traité de faits ne concernant pas cette zone de combat. Nous n'avons pas parlé du tout de l'attitude à prendre par les troupes.

Q.- Colonel général, auriez-vous su si un ordre semblable avait été donné supposons par le Maréchal Von Rundstedt ?

R.- C'est absolument exclu. Le égénéral Von Rundstedt n'a paspu donner un ordre semblable à la

H0584 – 0078

troupe. Tout au plus un ordre de ce genre aurait dû être passé par la voie hiérarchique et par l'intermédiaire d'Himmler.

Q.- Mais tout de même, il y avait un rapport avec les formations de la Whermacht.

R.- Il est absolument exclu qu'un chef d'armée puisse accepter même un ordre semblable et je ne connais aucun ordre du Fuehrer qui ait concerné les prisonniers de cette façon.

Q.- Je n'ai posé la question que parce que le témoin VanEssen a dit ici que d'après la façon dont on traitait les prisonniers il defait se baser sur un ordre donné par l'autorité supérieure. Tel est le motif pour lequel j'ai plosé ma question.

Connaissez-vous le cas....

LE PRESIDENT. - Je croyais que vous aviez posé votre dernière question.

Dr LATERNSER. - Ce sont les dernières questions. Dans 5 minutesj'aurai fini ,Monsieur le Président. Je vous prie de bien vouloir prendre en considération que le général colonel Jodl fait partie du groupe des accusés et qu'il est l'officier le mieux renseigné. Uninterrogatoire d'uneheure et demie n'est vraiment pas considérable pour lui.

Connaissez-vous le cas où a pris part le fils du feld maréchal Alexander ?

R.- Oui. Je le connais.

Q.- Décrivez-nous cette affaire.

H0584 - 0079



R.- J'apris cette histoire par une information; je ne me rappelle plus de qui. J'en ai parlé avec le Maréchal Keitel et je lui ai fait connaitre mon point de vue qu'il n'y avait tout de même pas de quoi à faire un procès militaire contre un lieutenant parce qu'il avait porté une casquette allemande lors d'une telle entreprise.

Il y avait en effet, unprocès en cours contre lui. Là-dessus le Maréchal Keitel a donné l'ordre d'arrêter la procèdure.

Q. - Et a-t-elle été arrêtée ?

R.- Oui, elle l'a été.

Q. - Au sujet de l'importance des groupes, quels étaient les pouvoirs dureprésentant du chef de l'Etat-Major de la Whermacht.?

R.- Le chef représentant xx, je veux dire celui qui dirigeait pratiquement le travail de tout mon Etat-Major, car je dépendais de lui, (il faisait partie du service 1 et moi du service 2) , tout ce travail d'Etat-Major, c'était lui qui s'en chargeait, et en cas de nécessité il me représentait s'il le fallait.

Q.- Le Ministère Public a prétendu que ce chef était responsable quant au plan stratégique. Est-exact ?

R.- Non, c'était moi en premier lieu.

Q.- Est-ce que l'importance de ce postede chef d'Etat-Major était xx en correspondance avec d'autres positions comprises dans le groupe mentionné.?

H0584-0080

R.- Non, très en dessous. Il n'avait pas les pouvoirs d'un chef d'armée et pas encore moins ceux d'un chef d'etat-major.

DR LANTERNSER. - Merci beaucoup, je n'ai plus d'autres questions à poser.

LE PRESIDENT. - Le Tribunal va s'ajourner.

-suspension d'audience de 10 minutes-

LE PRESIDENT. - Est-ce qu'il y a d'autres avocats de la défense qui désirent poser des questions au témoin ?

DR STAHMER. - (défenseur de l'accusé Goering).

Monsieur le Colonel Général, étiez-vous présent lorsque à la fin du mois de mars 1944 Himmler a annoncé au cours d'un rapport à Hitler qu'environ 80 officiers aviateurs s'étaient échappés du stalaag Luft 3 à Sagan ?

R.- Lorsque Himmler a annoncé cela, je ne me trouvais pas dans la grande alle du Berghof. Je metrouvais dans une pièce attenante où je téléphonais et lorsque une discussion extrêmement bruyante s'en est suivi je me suis approché du rideau pour me rendre compte de ce qui se passait; et alors j'ai entendu qu'il s'agissait de l'évasion des aviateurs anglais du camp de Sagan.

H0584-0081

Q.- Le Maréchal du Reich Goering était-il présent lors de ce rapport ?

R.- Le Maréchal du Reich Goering n'était pas présent, et ceci je le dis avec une certitude absolue.

Q.- Est-ce qu'au cours de conversations ultérieures avec le Maréchal du Reich vous avez eu connaissanfe de son attitude en ce qui concerne l'exécution d'une partie de ces officiers qui s'étaient échappés ?

R. - Je sais par des conversations avec les officiers de l'Etat-Major général que le Maréchal du Reich était indigné par ces exécutions, et je sais aussi que c'est l'offider enlui qui s'e st toujours indigné lorsque de telles choses se présentaient. Je dois à la vérité de dire cela. et j'ai vu un certain nombre de discussions qui se sont élevées entre le Fuehrer et lui à ce sujet.

Dr STAHMER. - Je n'ai pas d'autres questions à poser;

DR BOEHM.- ( défenseur de la S.A.) Avec la permission du Tribunal je poserai quelques questions au témoin.

Monsieurs le témoin, vous étiez chef du Wehrmacht Fuehrungstabb . Vous connaissez donc les unités qui vous étaient subordonnées . Or,le Ministère public prétend que vous auriez trouvé dans la S.A. des troupes de combat sur la base de ce qu'on appelle des troupes de commandos. Je veux vous demander si vous

H0584 – 0082



connaissez la désignation "troupes de commandos" en rapport avec une utilisation de la S.A. en tant que telle par la Whermacht ?

R.- Non. Je n'en ai pas connaissance; Le terme "troupes de commandos" je l'ai entendu prononcer pour la lère fois en rapport avec les entreprises des bataillons anglais de Rangers.

Chez nous, ce terme n'a jamais été utilisé.

Q. - Il est par conséquent absolument exclu que la S.A. ait été utilisqe comme troupede commandos derrière les troupes ordinaires lors de l'entrée en Autriche ou lors de l'occupation des Sudètes ?

R. - Je ne connais aucun cas où des formations de la S.A. auraient participé à l'occupation d'un autre pays, à l'exception des "Freikorps Henlein". mais ce Freikorps était commosé surtout de réfugiés des Sudètes. Ce Freikorps Henlein avait un certainnombre de fuehrers de la S.A. qui étaient d'anciens officiers.

Q.- Est ce que le régiment Feldhernhalle a été utilisé comme unité de S.A. ou comme unité de la Whermacht pendant la guerre ?

R.- Le régiment Feldhernhalle était exclusivement un régiment de la Whermacht qui incorporait seulement la tradition de la S.A. et qui était recruté surtout parmi les S.A. , mais ce régiment n'avait aucun rapport avec la direction supérieure des S.A. C'était entièrement un régiment de la Whermacht.

H0584 - 0083

I. C. I6
6 Juin 1946
15 à 16 h.

Q. - Connaissez-vous l'existence de 25 écoles de Fuhrers et de 3 écoles spéciales de SA, où l'on formait 25.000 fuhrers et autres par an, et que ces Fuhrers ensuite, et en cette qualité, étaient utilisées dans laWehrmacht ?

R. - Je n'en ai aucune connaissance, et je considère qu'il est exclu que la Wehrmacht ait fait opérer la formation de leurs cadres par des milieux autres que ceux qui formaient leur propre personnel.

Q. - N'en était-il pas plutôt ainsi que les SA étaient entrés dans l'armée comme simple soldats, et qu'ils étaient ensuite, selon les principes de laWehrmacht, après avoir passé par le rand, promus officiers?

R. - Tout Allemand a été mobilisé dans la Wehrmacht de cette façon-là. Je connais quantité de cas où des Fuhrers de la SA de rang très élevé dans la SA, sont entrés dans l'armée, ayant occupé des rangs tout à fait subalternes, même de sous-officiers dans l'armée.

Q. - Le Ministère Public prétend de plus qu'après 1934 il y avait non seulement 22.000 à 25.000 fuhrers et unterfuhrers formés par la SA, mais qu'il y avait aussi 25.000 officiers qui continuaient à être formés par le SA pour la Wehrmacht. Avez-vous connaissance de ce fait ?

R. - Ce que j'ai dit tout à l'heure pour les unterfuhrers est valable d'autant plus en ce qui concerne les officiers. Les officiers n'étaient formés que dans les écoles militaires de l'armée et nulle part ailleurs.

Q. - Le Ministère Public prétend de plus, et je vous demande si vous avez connaissance de ce fait, que dans le cadre de la mobilisation 86 % des chefs ont été mis à la disposition ?

R. - Il m'est impossible de donner une réponse par

H0584-0084

laquelle je puisse m'engager, et de plus le Ministère Public prétend que la SA, comme entité, aurait remis 70 % de ses millions d'adhérents à la Wehrmacht. Il est possible que 70 % des membres de la SA aient fait leur service militaire, mais je voulais vous demander si ces 70 % ont été mobilisés en provenance de la SA, ou n'était-ce pas plutôt ainsi, que ces 70 % ont été mobilisés dans le cadre de la mobilisation générale qui s'adressait à toute la population mobilisable ?

R. Dans le cadre de nos réserves, la SA ne jouait aucun rôle. Les mobilisables étaient recrutés comme tous les autres Allemands capables de faire du service militaire, qu'ils aient été dans le SA autrefois, ou qu'ils n'y aient pas été, cela ne jouait aucun rôle.

Q. - La Wehrmacht a-t-elle jamais utilisé des formations spéciales de pionniers, de cavaliers de la SA, en particulier dans des unités faisant partie de divisions de la Wehrmacht ?

R. - Personnellement, je ne connais aucun cas où une formation quelconque de SA ait été utilisée pendant la guerre, à l'exception de celles que l'on a vues en Allemagne même.

Q. - Est-ce que le chef du Wehrmacht Fuehrungstabb avait à sa disposition un agent de liaison avec la SA ?

R. - Non, mais de temps en temps, occasionnellement, un officier de la Direction Supérieure des SA venait me voir et le plus souvent il s'informait du destin et du bien-être des régiments qui se composaient surtout des SA, le Feldherrnhalle régiment, plus tard aussi une formation blindée qui perpétuait elle aussi les traditions de la SA.

Q. - Le Ministère Public a présenté un journal dont il ressort que, à l'occasion du Conseil de Révision que pas-

H0584-0085

saient les membres de la SA, le Feld-Maréchal Brauschitch aurait été présent, et le Ministère Public veut par là montrer la corrélation étroite entre la formation de laSA et la Wehrmacht, Pouvez-vous expliquer cette photographie publiée dans ce journal ?

H0584-0086

R. - Je crois qu'il s'agit de la chose suivante : le Feld-Maréchal Von Brauchitsch a accompagné une fois le Stabster Lutze, lorsque celui-ci lui faisait insepecter une formation ordinaire de la SA. Comme je l'ai déjà expliqué, après le putsch de Roehm, nous n'avions plus de raisons de conflits avec les SA et ces derniers, au début de la guerre, ont remis tout leur équipement y compris toutes les toiles de tentes à la Wehrmacht. De cela je me souviens particulièrement bien.

Q ; - Est-ce que au cours cette visite du Maréchal von Brauchitz lors de ce conseil de révision où l'on examinait des SA pouvait-il s'agir d'une fonction en service commandé qu'exécutait le Maréchal von Brauchitsch ?

R. - Non. Je ne crois pas, c'était absolument volontaire.

Q. - Savez-vous que la tâche de la SA aurait été de tous temps et en particulier entre 33 et 39 d'éduquer la jeunesse allemande et en particulier, la jeunesse en vue d'une guerre de conquête violente, et qu'on aurait créé cet esprit guerrier, qu'on l'aurait entretenu. Est-ce que vous en savez quelque chose , par expérience personnelle ?

R. - Je n'en sais rien, la SA - que je sache - ne s'est jamais efforcé.... Il est exact que la SA s'est efforcée en tant que formation du parti de veiller à l'éducation physique et d'entretenir un esprit patriotique mais personne n'a fait de préparatifs en vue d'une guerre dagression.

Q. - Mais c'est justement ce que l'on prétend ici en rapports avec cette question, et alors vous pensez, sous ce rapport, que ce n'était pas vrai ?

R. - Il n'y a rien qui pusse me faire admettre cela.

H0584 - 0087

DR BOFHM. - Je vous remercie, je n'ai plus de questions à poser.

DR HORN. - ( pour l'accusé Ribbentrop )

Q. - Colonel Général, le jour "J" pour l'attaque de la Pologne avait été fixé tout d'abord au 26 août 1939. Est-il exact que le 25 août on ait rapporté cet ordre sur l'insistance de Ribbentrop parce que d'après les informations reçues par le Ministère des Affaires Etrangères, la Grande-Bretagne avait ratifié le pacte conclu avec la Pologne en avril et parce que Ribbentrop avait déclaré au Fuehrer qu'au cours d'une avance des troupes allemandes, cela signifierait la guerre avec la Grande-Bretagne.

R. - Je ne puis pas répondre à tout ce que vous m'avez demandé, mais je sais tout de même quelque chose à ce sujet : lorsque le 25 nous avons reçu cet ordre surprenant selon lequel l'attaque prévue pour le 26 n'avait pas lieu, je téléphonai au Général Schmundt - le Feld Maréchal Keitel n'étant pas là - et lui demandai ce qui se passait. Il me dit alors que peu de temps auparavant, le Ministre des Affaires Etrangères du Reich avait apporté au Fuehrer l'information selon laquelle l'Angleterre aurait conclu un pacte dassistance avec la Pologne, et que par conséquent, il fallait compter avec une intervention de l'Angleterre. C'était la raison pour laquelle le Fuehrer aurait retiré l'ordre d'attaque. C'est ce que j'appris à cette époque.

Q. - Au printemps de l'année 1941, après le Putsch de Simovitch, il y a eu un entretien du Fuehrer avec les chefs des différentes formations de la Wehrmacht, conférence à laquelle a participé également von Ribbentrop - dans une phase ultérieure. Est-il exact qu'au cours de cette conférence, Von Reibbentrop ait défendu le point de vue selon lequel il fallait essayer a-

H0584 - 0088



vant de procéder à des opérations militaires, il fallait obtenir un accord avec les Yougoslaves sur le plan diplomatique ?

R. - Je me souviens aussi de cet incident, et avec beaucoup de netteté parce qu'environ une heure avant, j'avais fait devant le Fuehrer la même allusion. Je lui avais dit que nous pourrions certainement, par un ultimatum, éclaircir la situation; et plus tard, sans savoir que j'avais déjà fait cette remarque, le Ministre des Affaires Etrangères du Reich, a fait la même observation. Mais, il lui en coûtait davantage qu'à moi parce que le Fuehrer lui a répondu ceci : "que vous imaginez-vous ? Les Yougoslaves mentent comme des arracheurs de dents . Ils vous disent naturellement qu'ils n'ont aucune intention agressive et lorsque nous serons entrés en Grèce, ils nous tomberont sur le dos. Je me souviens très exactement de cette déclaration.

Q. - Monsieur le Colonel Général, est-il exact que le Ministère des Affaires Etrangères à partir du début de la campagne de Russie a été complètement exclu de tout ce qui concernait les problèmes de l'Est et que Ribbentrop s'est opposé et s'est plaint à ce sujet, soit personnellement, soit par son représentant Ritter ?

R. - Je sais que l'Ambassadeur Ritter, qui venait très souvent me voir, s'est plaint à plusieurs reprises, au cours d'entretiens privés, du fait qu'on avait arraché au Ministère des Affaires Etrangères, une grande partie du domaine de son activité. Je dois supposer que ce n'était pas seulement la conception de l'Ambassadeur Ritter, mais certainement aussi, celle de tout le Ministère et du Ministre.

Q. - Au cours de votre déposition, vous avez déjà fait allusion au fait que la Wehrmacht aurait été opposée à l'intention d'Hitler de se dégager de la Convention de Genève ?

H0584 - 0089

Savez-vous également que Ribbentrop s'est opposé à l'intention d'Hitler à ce sujet et que Ribbentrop a réussi grâce aussi à l'appui de certains milieux de la Wehrmacht qui partageaient son point de vue, à empêcher Hitler de réaliser son dessein ?

R. - Je ne puis pas affirmer cela complètement sous cette forme. Il n'y a qu'une chose que je sache avec certitude c'est que j'ai reçu par écrit une déclaration du Ministère des Affaires Etrangères qui était une opposition au projet d'Hitler. C'est pourquoi il est certain pour moi que le Ministère des Affaires Etrangères avait cette attitude. Cette attitude d'opposition du Ministère des Affaires Etrangères, je l'ai intégrée dans un mémoire qui contenait également la position prise par la Wehrmacht et la Marine, mémoire que j'ai remis au Fuehrer.

Je ne sais comment le Ministre des Affaires Etrangères a fait ses représentations au Fuehrer à ce sujet, je ne sais pas s'il s'est rendu auprès de lui personnellement.

Q. - Est-il exact que Von Ribbentrop s'est opposé à la mise aux fers de prisonniers britanniques, à titre de représailles contre la mise aux fers de prisonniers allemands et qu'en accord avec l'OKW il a réussi à obtenir d'Hitler que cette mesure soit rapportée ?

R. - C'est exact. Le Ministre des Affaires Etrangères du Reich et le Ministère, à plusieurs reprises ont fait des représentations auprès d'Hitler pour faire rapporter définitivement cette mesure de mise aux fers des prisonniers canadiens. On peut supposer que c'est grâce à ces nombreuses représentations qui étaient soutenues également par l'OKW qu'on a enfin rapporté cet ordre.

Q. - Au cours de l'audience de mardi après-midi, vous avez déjà traité la question des aviateurs terroristes et vous avez déclaré à ce sujet que par des enquêtes sur

H0584-0090

le traitement qu'on se proposait de leur réserver, vous vouliez empêcher qu'une décision rapide soit prise. Or, le Ministère Public a présenté deux documents à ce sujet. Le premier rapporte une conversation entre Ribbentrop, Goering, Himmler. L'autre a été rédigé par l'Ambassadeur Ritter que j'ai déjà cité. J'aimerais savoir si vous connaissez l'attitude de Ribbentrop au sujet du traitement infligé aux aviateurs terroristes et en particulier sur le fait de savoir si Ribbentrop est intervenu en faveur d'un traitement de ces aviateurs conformément à la Convention de Genève, s'il n'a pas insisté pour qu'on ne se départît pas de la Convention de Genève, sauf nécessité impérieuse.

LE PRESIDENT. - Docteur Horn, ne pourriez-vous pas poser cette question sous une forme plus brève ? Demandez-lui simplement : qu'en savez-vous ?

DR HORN. -

Q. - Est-il exact que Von Ribbentrop dans la question des aviateurs terroristes s'est opposé à ce qu'on s'écarte de la Convention de Genève, tout comme la Wehrmacht et qu'il ait intervenu auprès d'Hitler à ce sujet ?

R. - Je puis dire qu'au cours des conversations que j'ai eues avec l'Ambassadeur Ritter, j'ai appris que le Ministre des Affaires Etrangères était en faveur de mesures officielles, c'est à dire qu'il voulait une notification officielle du fait que nous prendrions des mesures contre certains actes terroristes que nous ne considérions plus comme faisant partie d'une conduite de guerre normale. Telle était la conception primitive du Ministère des Affaires Etrangères.

A ce moment là, j'ai déclaré que le Fuehrer certainement ne voudrait pas en entendre parler, compte tenu de ce que l'on pouvait déduire de ses instructions verbales. Effectivement la proposition que désirait faire le Ministre des Affaires Etrangères n'a pas été faite.

H0584 – 0091

Q. - Savez-vous quelque chose au sujet de tentatives de négociations britanniques en 1943 ?

R. - Je sais qu'à cette époque, à Athènes, un Anglais - je crois que c'était un Capitaine britannique - est entré en contact avec nous et que ce capitaine a indiqué qu'il venait du quartier général britannique du Sud-est de l'Europe. J'étais présent lorsque le Ministre des Affaires Etrangères du Reich a fait un rapport à ce sujet au Fuehrer. Il a proposé d'essayer de voir si cela pouvait avoir un résultat quelconque. Cela a été fait, le Fuehrer a donné son accord mais c'est tout ce que j'ai entendu au sujet de cette affaire. Apparemment, cela n'a rien donné.

Q. - Etes-vous au courant d'autres efforts de Ribbentrop en faveur de la paix, en particulier après la campagne de Pologne, après Dunkerque et en 1943 ?

R. - Je ne connaissais que les tentatives ayant suivi la campagne de l'ouest. A cette époque, le Fuehrer parlait très ouvertement avec tout le monde et c'est alors que j'ai appris que le Ministre des Affaires Etrangères du Reich et le Fuehrer étaient d'accord pour dire qu'on conclurait une paix avec l'Angleterre à tous moments si la restitution d'une partie de nos anciennes colonies était possible.

Q. - Est-il exact que l'Accusé Von Ribbentrop a proposé à Hitler de permettre aux Juifs hongrois d'émigrer s'ils le désiraient ?

R. - Oui, je me souviens de cela, c'était au Berghof peu de temps après l'occupation de la Hongrie par nos troupes. C'était probablement en mai 1944, au début du mois de mai.

Il y avait une conférence au cours de laquelle une décision devait être prise ; le Fuehrer désirait entendre les différents avis sur la question de savoir s'il fallait dis-

H0584-0092

soudre l'armée hongroise ou s'il fallait la laisser subsister. A la fin de cette conférence qui avait un caractère purement militaire, le Ministre des Affaires Etrangères a dit au Fuehrer: " Ne pouvons-nous pas remettre tous les Juifs hongrois à un pays neutre quelconque ? En les envoyant pas bateau ? " Alors, le Fuehrer a répondu : " Mais, comment vous imaginez-vous cela, comment croyez-vous que cela soit possible ? Personne ne les acceptera. D'ailleurs, ce n'est pas réalisable d'un point de vue technique". C'est là le souvenir que j'ai gardé de cet entretien.

Q. - Vous avez parlé hier déjà de l'expulsion des Juifs danois et vous avez dit que cette expulsion aurait eu lieu sur ordre d'Himmler. Or, on a présenté ici une déclaration faite sous la foi du serment d'un colonel Mildner où il avance que cette expulsion aurait été ordonné par le Ministre des Affaires Etrangères du Reich. Cette affirmation est-elle exacte ?

R. - Avant cét entretien entre Himmler et le Fuehrer qui m'a incité à envoyer un télétype au commandant militaire du Danemarck, je n'ai jamais entendu parler d'une déportation projetée des Juifs du Danemarck et je n'ai jamais entendu dire que le Ministère des Affaires Etrangères y prît une part quelconque.

Q. - Mais avez-vous jamais entendu parler de l'attitude fondamentale de l'accusé Von Ribbentrop à l'égard de la question juive ?

R. - A l'exception de cette proposition concernant les Juifs hongrois, je n'ai aucun souvenir d'une conversation quelconque du Ministre des Affaires Etrangères à laquelle j'eusse été présent et où il eût été question des Juifs.

DR HORN. - Je vous remercie. Je n'ai plus de questions à poser.

H0584 - 0093

PROFESSEUR KRAUS. - ( Pour l'accusé Schacht )

Q. - Vous ai-je bien compris, Monsieur le Colonel-Général, lorsque vous avez dit hier qu'en 1935 on aurait décidé de mettre sur pied 36 divisions ?

R. - C'est exact.

Q. - Ce qui m'intéresse c'est de savoir combien il y avait de divisions sur pied le 1er avril 1938 et cette date m'intéresse tout particulièrement parce que ce jour là, l'aide financière accordée par la Reichsbank s'arrêtait.

Pouvez-vous m'indiquer combien il y avait de divisions ce premier avril 1938 ? Combien étaient complètement équipées ?

R. - Complètement équipées, c'est à dire tant en ce qui concerne les hommes que le matériel, je pense qu'à ce moment là il y en avait environ 27 à 28.

Q. - Pouvez-vous me dire, Monsieur le Colonel-Général, quelle était la composition des divisions ?

R. - Je ne puis pas dire cela avec certitude.

Q. - Approximativement ?

R. - En tout cas, je sais encore ceci : à cette époque, il n'y avait qu'une seule division blindée, une division de cavalerie, une division de montagne, et le reste sans doute était composé de divisions d'infanterie, tandis que les autres divisions blindées n'étaient pas encore équipées en ce qui concerne le matériel. Elles n'existaient que comme formation de cadres.

Q. - Je vous remercie. Maintenant, ce que je voudrais savoir encore, c'est dans quelle mesure , depuis ce jour et jusqu'en septembre 1939, s'est effectué le développement des

H0584-0094

effectifs de l'armée à partir de ces 27 divisions.

R. - A partir de l'automne 1938, la situation s'est visiblement améliorée. Et cela, parce que l'industrie de l'armement travaillait déjà avec plus de rendement et qu'il y avait par conséquent plus de matériel pour l'équipement et aussi parce qu'à partir de ce moment-là apparaissaient déjà des classes ayant reçu une formation complète. Nous étions en mesure en automne 1938 de mettre sur pieds environ 55 divisions y compris les divisions de réserve, même si partiellement leur équipement était très faible. Vers 1939 il y avait, comme je l'ai déjà dit - si mes souvenirs sont exact - entre 73 et 75 divisions.

Q. - Donc, le nombre des divisions mises sur pied aurait augmenté à partir de mars avril 1938, c'est-à-dire après le départ du Président Schacht de la Reichsbank. Le nombre de ces divisions aurait augmenté de 200 % alors qu'il avait fallu plus de 3 ans pour former 27 divisions.

R. - C'est exact, avec une réserve pourtant : c'est que ces 55 ou ces 75 divisions dans leur équipement avaient encore un certain nombre d'imperfections. Il en était de même d'ailleurs pour le petit nombre de divisions que j'ai citées pour le printemps de l'année 1938. Mais le fait que le réarmement à partir de ce moment là se soit accéléré s'explique par la nature des choses comme je l'ai expliqué tout à l'heure.

PR KRAUS. - Je vous remercie, je n'ai pas d'autres questions à poser.

DR KAUFFMANN. - ( Pour l'accusé Kaltenbrunner )

Q. - Monsieur le Témoin, vous avez déclaré hier que le service de renseignements pendant la durée des fonctions de Kaltenbrunner était mieux organisé que plus tard. Je vous prie de me dire quelle était la fonction de Kaltenbrunner pendant

H0584-0095

que vous étiez à l'OKW.

R. - J'ai fait la connaissance de Kaltenbrunner...

LE PRESIDENT. - Attendez un instant. Docteur Kauffamnn, vous lui avez posé une question assez générale. Nous connaissons très bien les postes occupés par Kaltenbrunner. Que lui demandez-vous exactement ?

DR KAUFFMANN. - Monsieur le Président, Kaltenbrunner nous a simplement déclaré que son service de renseignements était en rapports avec le service de renseignementsmilitaires et ceci d'une manière générale. Mais, le témoin qui est à la barre en ce moment peut nous dire quelle était l'importance et surtout la portée et l'influence dans le domaine général de la politique que pouvait avoir ce service de renseignements en rapport avec le reste du service de renseignements.

LE PRESIDENT. - Oui, mais je n'ai pas du tout compris cela de cette façon. Vous ne lui avez pas parlé du service de renseignements. Vous lui avez seulement posé une question générale sur lesrelations qu'il avait avec Kaltenbrunner pendant le temps où il travaillait à l'OKW. C'est une question beaucoup trop générale. La réponse prendrait plus d'une heure.

DR KAUFMANN. - Ilest possible que ma question ne vous soit pas parvenue entièrement. Je me permettrai donc de préciser une fois de plus :

Q. - Monsieur le témoin, vous avez déclaré hier qu'à l'époque où Kaltenbrunner était en fonctions au service de renseignements on était mieux renseigné qu'avant, c'est-à-dire qu'à l'époque où Canaris s'occupait du même service. Or, je vous demande maintenant quelle était la fonction de Kaltenbrunner au sein de ce service de renseignements.

LE PRESIDENT. - Quelle est la question particuli re

H0584 - 0096

que vous désirez poser au témoin ? Le Tribunal ne pense pas que vous devez poser de telles questions générales. S'il y a une question particulière sur laquelle vous désirez des éclaircissements, posez la question au témoin.

DR KALTENBRUNNER. - Quelle était l'activité exercée par Kaltenbrunner au cours des rapports quotidiens ?

LE PRESIDENT. - Mais, Docteur Kauffmann, il est difficile d'imaginer une question plus générale que celle-là : quelle fut son activité pendant toute une suite d'années ?

DR KAUFFMANN. - Monsieur le Président, il s'agit de l'activité de Kaltenbrunner dans la discussion du rapport quotidien sur la situation militaire. Quelle était l'attitude de Kaltenbrunner, que disait-il, que faisait-il, faisait-il des rapports, en quoi consistaient ces rapports ? A mon avis, cela constitue une question très concrète.

LE PRESIDENT. - Mais de quelle époque parlez-vous ?

DR KAUFFMANN. - Ma question intéresse toute la durée de son activité depuis sa nomination en tant que chef du RSHA.

LE PRESIDENT. - Bien. Vous pouvez poser la question en vous référant à certaines conférences particulières. Si vous connaissez des conférences particulières, parlez-en.

DR KAUFFMANN. -

Q. - Témoin, avez-vous compris de quoi il s'agit et dans ce cas je vous prie de me répondre.

R. - Pour autant que je me souvienne, jusqu'au printemps de l'année 1945 - époque à laquelle le quartier-général a été transféré définitivement à la Chancellerie du Reich à Berlin, Kaltenbrunner n'a pas assisté à la discussion du rapport de la situation militaire. Je ne puis même pas me rappeler l'a-

H0584 – 0097

voir vu dans ~~xxx~~ à un rapport au Quartier-Général.

Q. - Excusez-moi, parlez-vous de 1944 ou de 1945 ?

R. - Je parle de 1945. Ce n'est qu'à partir de la fin janvier 1945 que j'ai vu Kaltenbrunner souvent à la Chancellerie du Reich. Avant cette époque, il est vrai, il était de temps à autre au Quartier-Général du Fuehrer et il s'entretenait avec moi au sujet surtout du transfert du service de renseignements de Canaris sous ses ordres. Il a discuté avec moi à ce sujet, mais il n'assistait pas au rapport.

Q. - Faisait-il des rapports écrits sur la situation?

R. - Avant qu'il ne prit le service de Canaris - il est entré en fonctions le ler mai 1944 - il m'adressait déjà de temps à autre de très bons rapports en ce qui concernait le Sud-Est européen. Ce sont ces rapports qui ont attiré mon attention sur l'expérience qu'il avait dans le domaine du service de renseignements. Après sa prise de fonctions au service de renseignements - après une certaine résistance de ma part au préalable, mais par la suite avec mon appui que je lui avais accordé à la suite d'une discussion au cours de laquelle j'avais eu l'impression que cet homme connaissait quelque chose dans les questions dont il s'agissait - je recevais régulièrement lesrapports de Kaltenbrunner, comme auparavant j'avais reçu ceux de Canaris. Il ne s'agissait pas simplement des rapports quotidiens de ses agents, il m'envoyait aussi de temps à autre un ~~xxxxx~~ aperçu que je serais tenté d'appeler un aperçu politique basé sur les informations qu'il recevait de ses divers agents.

Les rapports sur l'ensemble de la situation politique à l'étranger attiraient particulièrement mon attention parce qu'ils faisaient preuve d'une loyauté et d'une vue extrêmement lucide de la gravité de l'ensemble de notre situation militaire, contrairement à ce qui paraissait dans les rapports de Canaris.

H0584 - 0098

Q. - Monsieur le Témoin, vous nous avez dit hier qu'après la fin du rapport quotidien, Hitler s'entourait uniquement de ses hommes de confiance d'un cercle très étroit. Je vous demande maintenant si Kaltenbrunner comptait parmi ce cercle très étroit.

R. - Je n'ai jamais vu Kaltenbrunner dans ce cercle privé du Fuehrer.

DR KAUFFMANN. - Je n'ai pas d'autres questions à poser.

DR KRANSBUEHLER. - ( Avocat du Grans-Amiral Doenitz)

Q. - Monsieur le Colonel-Général, on reproche au Grand-Amiral Doenitz d'avoir au printemps 1945 exhorté la marine à continuer la lutte. En tant que conseiller militaire responsable, avez-vous conseillé à cette époque au Fuehrer de capituler?

R. - Je nelui ai pas conseillé à ce moment là de capituler. C'était absolument exclu, aucun soldat ne pouvait faire cela. D'ailleurs, cela n'aurait eu aucune valeur.

Q. - Même pas après l'échec de l'offensive des Ardennes en février ?

R. - Pas non plus après l'échec des Ardennes parce que le Fuehrer comprenait parfaitement bien la situation militaire générale, et mêmes, très probablement, bien avant nous ; par conséquent, il était absolument inutile de lui dire quoi que ce soit à sujet.

Q. - Mais quelles étaient les raisons qui s'opposaien à cela ?

R. - Pendant l'hiver de l'année 1945, quantité de raisons s'opposaient à cela. D'ailleurs la décision de capitulation ou de résistance ne peut être l'affaire que du chef suprême. Mais ce qui s'y opposait surtout c'était le fait que nous ne pouvions garder aucun doute sur le fait qu'il s'agirait

H0584 - 0099

d'une capitulation sans conditions, l'étranger ne nous avait laissé aucun doute à ce sujet. S'il nous en restait un sur ce qui nous attendait, il a été tout à fait éliminé par la capture d'un document " L'éclipse anglaise " qui comprenait une instruction détaillée sur ce qu'avaient à faire les puissances d'occupation après la capitulation en Allemagne. Or, la capitulation sans conditions demandait un arrêt du front à l'endroit où se trouvait et en conséquence, la capture par l'adversaire en présence duquel on se trouvait. Il devait arriver ce qui était déjà arrivé en hiver 1941 près de Viasma : des millions de prisonniers devaient soudain en hiver se trouver en pleine campagne où la mort ferait une moisson énorme. Ces trois millions et demi de soldats qui se trouvaient encore sur le front de l'Est seraient tombés entre les mains de notre adversaire de lEst. Nous efforcions de sauver le plus grand nombre possible de gens et cela ne pouvait être réalisé qu'en rapprochant le deux fronts.

Ce sont là les considérations purement militaires que nous avons eues dans la dernière phase dd la guerre. A ce sujet, je crois que plus tard, on pourra en dire davantage que ce que je puis et veux dire aujourd'hui.

DR NELTE. - ( Avocat de Keitel )

Q. - Monsieur le Colonel-Général, depuis quand connaissez-vous le Feld Maréchal Keitel ?

R. - Je crois que je le connais depuis 1932, quand il est devenu chef de la section de l'organisation de larmée.

Q. - Et depuis cette époque - exception faite de la période où vous avez été à Vienne - vous avez toujours collaboré avec lui ?

R. - Il fut un temps où le Feld-Maréchal Keitel n'était pas au Ministère de la Guerre mais en service actif,

H0584-0100

je crois que c'était en 1934, 35. Là aussi, je l'ai perdu de vue. Autrement, nous avons toujours été ensemble.

Q. - Est-ce que cette collaboration n'était une collaboration que sur le plan du service ou bien aviez-vous des relations personnelles ?

R.- Au cours des années, en raison des grandes souffrances communes que nous avons connues, nos rapports sont devenus très intimes.

Q. - Le Ministre Public a désigné le Feld-Maréchal Keitel comme l'un des officiers les plus puissants de la Wehrmacht. Il l'a accusé d'avoir, de par ses fonctions, exercé une influence sur Hitler. D'autres voix qui se sont faites entendre ont accusé Keitel d'avoir été trop mou et lui ont reproché de n'avoir pas réussi à percer, à s'imposer.

Je ne veux pas poser ici de questions déjà posées, mais il y en a qui ont trouvé, comme je viens de vous le dire, des réponses différentes et au sujet desquelles une réponse certaine ne peut être donnée que par un homme comme vous, qui a travaillé pendant des années avec le Maréchal Keitel.

Je vous prie par conséquent de me dire brièvement en phrases très courtes quelle a été le rapport, sur le plan du service, de Keitel et d'Hitler.

R.- Les rapports sur le plan du service entre Keitel et Hitler étaient , bien que sur un plan un peu différent, à peu près les mêmes que ceux du Fuehrer et de moi-même. Dans les premiers temps surtout, ces rapports se caractérisaient - tout comme pour les autres officiers supérieurs - par des conflits constants entre un révolutionnaire et un officier prussien lié à toutes les traditions.

Q. - Donç, heurts et conflits étaient à l'ordre du

H0584-0101

jour en raison de ces conceptions différentes?

R. - Oui, ces conflits étaient à l'ordre du jour et pratiquement ils conduisaient à des scènes extrêmement pénibles, des scènes telles qu'il fallait avoir honte en tant qu'officier supérieur, ancien en grade, d'entendre de telles choses en présence de jeunes officiers. C'est ainsi par exemple que le 19 avril 1944, le Feld-Maréchal Keitel a jeté son dossier sur la table et a quitté la salle.

Q. - Puis-je vous demander dans quelles circonstances cela a eu lieu.

LE PRESIDENT. - Non. Docteur Nelte, si vous voulez qu'il confirme les dépositions de l'accusé Keitel, pourquoi ne lui demandez-vous pas simplement de les confirmer ?

DR NELTE. - Monsieur le Président, il s'agit de questions que je n'ai pas encore présentées au Feld-Maréchal Keitle et d'ailleurs ces questions sont devenuesnécessaires.

LE PRESIDENT. - Oui, mais la question que vous lui avez posée visait à connaître les relations de Keitel et du Fuehrer. Je suis persuadé que l'accusé Keitel nous en a déjà suffisament parlé.

DR NELTE. - J'ai traité cette question avec Keitel.

LE PRESIDENT. - Mais alors vous lui avez posé des questions, et alors Keitel a répondu longuement.

DR NELTE. - Monsieur le président, après la déposition de Keitel, on a entendu ici un témoignage qui s'oppose au crédit à accorder à l'accusé Keitel si ce qu'il affirme est vrai.

LE PRESIDENT. - C'est exactement la raison pour laquelle je voudrais que vous posiez la question au témoin : confirmez-vous les déclarations de Keitle ?

H0584-0102

DR NETTE. -

Q.- Monsieur le Colonel Général, vous avez entendu qu'il est possible de simplifier l'interrogatoire dans ce domaine. Je fais allusion à ce qu'a dit ici le témoin Gisévius sur le Feld Maréchal Keitel. Est-ce qu'en substance c'était en contradiction avec ce qu'avait dit le Feld Maréchal Keitel et les autres témoins? Je vous indique que Gisévius n'a pas fait des déclarations appuyées sur ses propres informations, mais sur ce qu'on lui avait dit. En tenant compte de cela, je vous prie maintenant de répondre à la question suivante :

Est-ce qu'à votre connaissance ce qu'a dit Keitel est exact ou bien est-ce ce qu'a dit Gisevius qui est exact ?

R. - N'est exact que ce qu'a dit le Feld-Maréchal Keitel. Je l'ai vécu pendant des milliers de jours et ce qu'a dit le témoin Gisevius, ce n'est que façon de parler très générale. A côté d'Hitler, il n'y avait aucun homme puissant, il n'y a pas eu d'homme influent à côté de lui, il ne pouvait pas y en avoir.

Q. - Or, le témoin Gisevius a donné un exemple pour établir que Keitel aurait soustrait un certain nombre de rapports ou qu'il aurait évité que ces rapports pussent parvenir àHitler. Etant donné que vous avez joué un certain rôle dans l'élaboration du document qui a été présenté, j'aimerais vous faire présenter ce document et je voudrais vous prier de faire une déclaration à ce sujet. C'est le document 790-PS. Ce n'est pas un procès-verbal mais une note pour dossiers. Comme vous le voyez, il s'agit du livre blanc qui était préparé au sujet des soi-disantes violations de la neutralité en Belgique et en Hollande. A ce sujet, le témoin Gisevius a dit ce qui suit :

" Je crois devoir citer encore deux exem
" ples qui me paraissent particulièrement caractéristiques. Pre-
" mièrement, on a essayé par tous les moyens d'obtenir du Feld-Ma-
" réchal Keitel qu'il avertisse Hitler contre une entrée en Belgique

" et en Hollande, c'est à dire qu'il informe Hitler que les " informations présentées par Keitel sur les soi-disantes vio- " lations de la neutralité de la part des Hollandais et des Bel- " ges étaient fausses.

" Le contre-espionnage, c'est à dire " Canaris, devait rédiger ces rapports qui incriminaient les " Hollandais et les Belges. L'Amiral Canaris s'est refusé à " signer ces rapports et il est apparu à plusieurs reprises que " ce rapport rédigé par l'OKW était faux. Et c'est à l'exemple " d'un cas où Keitel n'aurait pas transmis à Hitler ce qu'il " devait lui transmettre. "

Monsieur le Colonel-Général, je vous prie, maintenant que vous avez pris connaissance de ce document, de confirmer qu'il ressort de cette note, a) qu'on attendait de vous et du Feld-Maréchal Keitel de couvrir de fausses informations et qu'en raison du rapport de Canaris qui est contenu dans la partie a), l'OKW aurait refusé de couvrir ce livre blanc. Est-ce exact ?

LE PRESIDENT. - Vous comprenez la question ? Eh-bien, répondez.

LE TEMOIN. -

R. - Je comprends la question. Je voudrais constater très brièvement les faits tels qu'ils se présentaient si le dégoût ne m'empêche pas de parler !

J'ai assisté à cet entretien au cours duquel Canaris est venu à la Chancellerie du Reich avec cette note pour dossier lorsqu'il est venu voir le Feld Maréchal Keitel et lorsqu'il lui a présenté le projet du livre blanc du Ministère des Affaires Etrangères. Le Feld-Maréchal Keitel a examiné ce livre, surtout il a écouté les observations les plus importantes qu'avait faites Canaris, sur la demande du Ministère des Affaires Etrangères, à savoir que ces informations peut-être nécessitaient encore

H0584-0104

quelques améliorations et qu'il devait confirmer qu'une action militaire contre la Belgique et la Hollande était absolument indispensable et que, comme il dit ici, il manquait encore une violation dernière et éclatante de la neutralité.

Avant que Canaris eut dit un mot, le Feld-Maréchal Keitel a jeté le livre sur la table et a dit : " Je vous en prie. Comment pouvez-vous vous attendre à ce que j'assume la responsabilité d'une décision politique, dans ce livre blanc; il y a mot à mot les informations que vous-même Canaris m'avez apportées. "

Là-dessus Canaris a dit : " Je suis exactement du même avis. Pour moi, il est absolument superflu de faire signer ce document par la Wehrmacht et lesinformations que nous avons là sont dans leur ensemble absolument suffisantes pour justifier qu'il y avait violation de neutralité en Belgique et en Hollande,

Et Canaris a déconseillé lui-même à Keitel de signer cela.

C'est de cette façon que cela s'est déroulé. Le Feld-Maréchal a ensuite pris le livre et je ne sais pas quelle a été la suite, mais il y a une chose certaine, c'est que l'information fantaisiste de Monsieur Gisevius met tout sens dessus-dessous. Toutes ces informations sur la violation de la neutralité provenaient de ces gens mêmes qui prétendaient alors que nous aurions signé des falsifications. C'est là une des plus grandes infamies que connaisse l'histoire du monde.

Q. - Monsieur le Colonel Général, l'Amiral Canaris joue un rôle dans ce cas. Gisevius a dit ceci : il n'est pas possible que l'Amiral Canaris put présenter comme venant de lui-même un rapport important à Hitler; étant donné que Canaris n'a pas présenté ce rapport, je vous demande si cela est vrai.

R. - Il est vrai que je n'ai pas pu couvrir der-

H0584-0105

rière chaque pièce qui a été présentée à Keitel, mais le Feld-Maréchal Keitel a présenté tout ce dont on pouvait dire que le Fuehrer devait le savoir. J'ai déjà dit que si Canaris n'avait pas été satisfait sous ce rapport, il pouvait le donner directement au Fuehrer. Il n'avait qu'à aller dans la baraque attenante et le remettre à l'adjoint en chef ou me le donner directement.

LE PRESIDENT. - Si vous ne le savez pas, pourquoi en parlez-vous ? Vous ne savez pas s'il l'a dit au Fuehrer ou non, eh bien, dites le.

DR NELTE. -

Q.- J'avais simplement demandé s'il est vrai que l'Amiral Canaris ne pouvait pas arriver jusqu'à Hitler et je voulais que vous répondiez à cette question.

R. - En fait, il a été des douzaines de fois chez le Fuehrer.

Q. - Il avait donc, s'il le voulait accès à tous moments.

R.- Absolument à tous moments.

LE PRESIDENT. - Voulez-vous me dire maintenant quelle page du procès-verbal contient cette déclaration du témoin Gisevius?

DR NELTE. - Dans la mesure où cela concerne Keitel, ce procès-verbal de la séance, il s'agit des pages 8376 à 8385 des audiences du 26 avril 1946.

Q. - Je veux tout d'abord vous présenter deux déclarations sous serment que vous avez signées en même temps que le Feld-Maréchal Keitel et qui ont été présentées au Tribunal. Il s'agit, Monsieur le Président, du document 9, contre Keitel, intitulé : " OKW- Etat-Major Général " , et de la déclaration

H0584-0106



sous serment Keitel-13 intitulée " Développement de la situation en France, 1940-45 et les compétences sur le plan militaire Vous savez encore que vous avez signé ces déclarations ?

R. - Oui, je le sais.

Q. - Vous connaissez le contenu ?

R. - Oui.

Q.- Et vous confirmez ici l'exactitude de votre déclaration faite sous la foi du serment ?

R. - Je confirme ces déclarations ?

Q. - Je renonce par conséquent à la lecture de ces déclarations. Je passe maintenant à la question du réarmement et je traiterai également la question du Général Thomas qui a été cité ici comme source d'informations. Je voudrais à ce sujet vous poser encore quelques questions.

Vous savez que le Ministère Public a présenté ici un document très volumineux. C'est le PS-2353 qui traite du réarmement, de la main du Général Thomas. Etant donné que le Général Thomas a été cité également ici par Gisevius comme source d'informations, je dois vous poser une question en ce qui le concerne car dans sa déclaration sous serment annexée en tête d document 2353, il dit que le 1er février 1943 il aurait été congédié de l'OKW. Savez-vous si c'est exact ou non ?

R.- Autant que je me souvienne, il a été mis à la disposition du service des officiers pour missions spéciales Il était donc à la disposition de son chef de section, le Feld-Maréchal Keitel.

Q. - Mais n'avait-il pas quelque chose de précis ?

H0584-0107

R. - Non, je crois qu'il a rempli plusieurs fonctio

Q. - Je voulais par cette question constater simplement que le Général Thomas, même après le 1er février 1943 était encore chargé de fonctions dépendant de l'OKW et en particulier de la rédaction de cette oeuvre qui a été présentée ici. Est-ce exact ?

R. - Il est exact qu'il a été employé de ce que l'on pourrait appeler l'histoire du réarmement.

Q. - Quels étaient ses rapports avec le Feld-Maréchal Keitel ?

R. - Je connais les rapports qu'ils entretenaient du temps où je les voyais tous les deux. C'était avant la guerre ou tout au début de la guerre, et ces relations restent dans mon souvenir comme bonnes.

Q.-Connaissez-vous des rapports du Général Thomas sur le réarmement ?

R. - Jene puis pas m'en rappeler avec certitude, pour nos propres effectifs. Je me souviens seulement des déclarations sur le potentiel de guerre de nos ennemis.

LE PRESIDENT. - Docteur Nelte, pensez-vous prendre encore beaucoup de temps ? Si vous devez prendre beaucoup de temps nous pourrions suspendre la séance.

DR NELTE. - Il me faut encore un quart d'heure.

LE PRESSIDENT. - Nous suspendons la séance.

( L'audience est levée à 17 heures 10 jusqu'au jeudi matin 6 juin, à 10 heures )